



Association
Pour Adultes et
Jeunes Handicapés
des Yvelines

Projet de service **SESSAD** Françoise Jaillard



SESSAD Françoise JAILLARD

■ **APAJH-Yvelines**

11 rue Jacques Cartier – 78280 GUYANCOURT
Tél : 01.61.37.08.00 - contact@apajh-yvelines.org
www.apajh-yvelines.org

Septembre 2023

Fiche d'identité de l'établissement

Organisme gestionnaire	APAJH Yvelines
Nom de la structure	SESSAD ¹ Françoise JAILLARD
Adresse de la structure	15 rue Pierre-Philippe Crépin 78700 Conflans Ste Honorine
Coordonnées téléphoniques	01.39.72.75.28
Adresse électronique	sessad-francoise-jaillard@apajh-yvelines.org
Nom de la Direction	Kathleen GREVISSE Directrice Pôle SESSAD Maryse POUILLOT Chef de Service
Type de structure	SESSAD
Capacité et modalités d'accueil	35 jeunes de 3 à 16 ans en externat
Numéro FINESS	78 80 221 1
Date de création	IEM ² : 29/07/1982 requalifié en SESSAD : 11/07/2014
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	2014-158 du 2 juillet 2014 portant transformation de 28 places de l'IEM Henri Dunant en 35 places de SESSAD Françoise Jaillard

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Présenté au Groupe d'expression le 21 octobre 2023

Projet approuvé le 24 janvier 2024 au Conseil d'Administration de l'APAJH Yvelines

¹ SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

² IEM : Institut d'Education Motrice

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Introduction par la Direction	5
1^{ère} Partie : IDENTITÉ ET VALEURS	7
1. LES APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés)	7
2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES	7
2.1 La lettre du Président	7
2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines	8
2.3 Une dynamique de projet et des perspectives	9
3. ORGANISATION ASSOCIATIVE	10
3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines	10
3.1 Siège	12
3.2 CPOM 2020-2024	13
3.3 Missions et objectifs d'une Association en mouvement	13
4. LE POLE SESSAD	15
5. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	15
5.1 Historique du service	15
5.2 La situation géographique	15
2^{ème} Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS	17
1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE	17
1.1 En référence aux textes de références et réglementaires	17
1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux	18
2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES	19
2.2 L'évolution du public accompagné	21
2.3 Les besoins des personnes accompagnées	21
3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT	21
4. LES PRESTATIONS	22
TABLEAU SYNTHETIQUE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT	23
5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE	33
6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET DE SERVICE	33
3^{ème} Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS	34
1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION	34
2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS	35
3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT	38
4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT	38
5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	39

6.	LA GARANTIE DES DROITS	39
4 ^{ème}	Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT	40
1.	LES RESSOURCES HUMAINES	40
1.1	Structure humaine et organisationnelle	40
1.1.1	Organigramme	40
1.1.2	Tableau fonctionnel des services.....	40
1.1.3	Modalités de fonctionnement de l'organisation	43
1.2	Gestion des ressources humaines	44
1.2.1	Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés	44
1.2.1.1	Politique associative	44
1.2.1.2	Politique au sein du SESSAD Françoise Jaillard	44
1.2.2	Gestion des compétences	45
1.2.3	Dialogue social	45
2.	LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE	45
2.1	Politique d'amélioration continue du service.....	45
2.2	La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques.....	46
2.3	La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance	46
3.	LES FONCTIONS LOGISTIQUES.....	46
4.	LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	47
5 ^{ème}	Partie :	48
	PERSPECTIVES À 5 ANS	48

Introduction par la Direction

Le Projet de Service, document fédérateur établi pour 5 ans, complété par le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés de la personne accueillie, rappelle l'utilité sociale du service et son fondement juridique. Il décrit ses missions, son organisation et son fonctionnement, fait état de ses ressources humaines, précise les lieux d'intervention des professionnels ainsi que l'inscription de ces derniers dans un réseau relationnel. Il inscrit, enfin, son action dans le temps.

Conformément aux dispositions de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002, ce document est soumis au Groupe d'expression des parents pour avis, avant son examen par l'APAJH-Yvelines pour validation et communication auprès des personnes accompagnées, de leurs représentants, mais également des autorités de tarification, des professionnels au moment de leur embauche et des partenaires institutionnels. La réactualisation du projet fut l'occasion pour l'équipe de professionnels de se pencher sur l'évolution du service et ses nouveaux modes d'intervention depuis sa transformation en SESSAD. De nombreuses réunions ont permis d'échanger, de partager et de réfléchir sur nos pratiques professionnelles, en se fondant notamment sur les valeurs associatives et les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Institut d'Education Motrice (IEM) à sa création en 1982, rebaptisé IEM Françoise Jaillard en 2009 en hommage à la Présidente de l'Association pour son action en faveur de la création de cet établissement, il est requalifié SESSAD en 2014, passant de 28 places à 35. Le SESSAD Françoise Jaillard fait partie du pôle SESSAD.

Le travail interdisciplinaire et la cohésion d'une équipe de professionnels itinérants sont des postulats incontournables pour un accompagnement global de l'enfant / adolescent porteur de handicap moteur. Favoriser le développement de son potentiel, l'aider dans l'acquisition d'une plus grande autonomie, et tendre vers une orientation en fin de SESSAD en adéquation avec ses besoins et attentes, sont les objectifs qui fondent nos actions. L'équipe est également un soutien, une ressource pour la famille (accompagnement psychologique, soutien à la parentalité, travail avec les compétences familiales) qui est impliquée dans la réalisation et la validation du Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant / jeune. Cette collaboration est primordiale pour que chacun puisse s'épanouir à la place qui est la sienne.

De plus, de par son action, le SESSAD Françoise Jaillard, est ouvert sur l'extérieur et travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires, pour un réseau riche tourné vers l'enfant / adolescent. Ainsi l'Education Nationale est un partenaire incontournable et privilégié, mais également la commune de Conflans Ste Honorine, les centres de loisirs, certaines infrastructures municipales ou sociales...afin de pouvoir répondre de manière la plus complète aux objectifs définis dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement de la Personne. L'appartenance au Pôle SESSAD APAJH Yvelines permet une mutualisation des compétences et expertises professionnelles, mais également des moyens matériels.

Ce projet de service ne saurait être figé. Les nouvelles dispositions réglementaires, les contraintes extérieures, les évolutions dans les politiques sociales, pouvant fragiliser nos pratiques, engendrent une remise en question de nos pratiques et un réajustement quasi permanent. Etre à l'écoute de son environnement et en lien avec les partenaires permet de s'adapter à ces évolutions, voire de les anticiper. L'évolution du public accueilli et le désir des familles de maintenir une scolarité dans l'école du secteur, sont également des facteurs qui demandent une souplesse dans l'accompagnement et la création de solutions innovantes. L'équipe du SESSAD Françoise Jaillard, soutenue par l'Association, est dans une réflexion constante avec toujours comme priorité, l'épanouissement de l'enfant / jeune porteur de handicap moteur.

Kathleen GREVISSE
Directrice du Pôle SESSAD

1ère Partie : IDENTITÉ ET VALEURS

1. LES APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés)

L'APAJH Yvelines fêtera ses 50 ans d'existence en octobre 2025. Depuis sa fondation en 1975, elle a évolué en sachant équilibrer les changements, par des accroissements de capacité d'accueil ou par des transformations, gardant l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes.

L'APAJH Yvelines est membre de l'Association dite « Fédération Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés » reconnue d'utilité publique depuis le 13 mai 1974.

Elle possède 28 établissements et services dans lesquels elle accueille 1 100 enfants, adolescents et adultes. 600 professionnels et 50 bénévoles s'engagent à leur service au quotidien.

Créée en 1962, la Fédération APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

La Fédération APAJH en chiffres : La Fédération intervient à trois niveaux complémentaires, au niveau fédéral, au niveau local par le biais de ses associations départementales, au niveau européen en tant que membre fondateur du Conseil Français des personnes en situation de handicap pour les questions européennes (CFHE).

Ainsi, la Fédération des APAJH fédère 91 associations départementales implantées sur toute la France.

La Fédération des APAJH ainsi que ses associations départementales gèrent plus de 600 établissements et services, accueillent plus de 30 000 personnes en situation de handicap et emploient plus de 14 000 personnes.

L'APAJH fonde son action sur des convictions fortes, des valeurs humanistes véritablement identitaires parce que permanentes, adaptées au présent et porteuses d'avenir.

De l'intégration à l'inclusion : L'APAJH refuse la stigmatisation des différences. Les personnes en situation de handicap sont naturellement incluses dans les divers lieux de vie et espaces sociaux ordinaires.

2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES

2.1 La lettre du Président

A la Présidence de l'APAJH Yvelines depuis fin 2017 avec un projet associatif de cette même année, il m'a semblé en 2022 que le moment était venu de l'actualiser. Cette volonté tient d'une part aux évolutions de notre Société et donc, des politiques publiques depuis 5 ans avec une accélération dans un contexte de crise sanitaire COVID et d'autre part, à l'affirmation de nos valeurs et enjeux avec une vision prospective toujours ambitieuse tout en gardant l'attention d'un accompagnement qualitatif. Cet équilibre parfois compliqué à tenir, me paraît important à affirmer à tous les acteurs de manière à tenir le cap d'une Association dynamique, engagée et volontaire pour une politique d'accompagnement qualitative dans un contexte financier contraint.

Dans cette actualisation, les administrateurs et moi-même avons recherché la participation des acteurs : personnes, entourages, professionnels cadres et non cadres, CVS ou autres groupes de participation. Enfin

plus largement, nous avons lancé une enquête auprès de toutes les personnes adhérentes à l'APAJH Yvelines. Cette démarche participative vise à recueillir les attentes et les besoins afin de proposer un cadre répondant aux nécessaires diversifications de réponses d'une Société inclusive et de guider nos actions pour faire face aux défis de demain. Afin de prendre de la distance dans les réflexions et l'élaboration de ce projet, l'Association a fait appel tout au long du processus, à l'ANDESI avec les interventions de deux experts.

Nos réflexions ont porté sur l'environnement et sur les manières de répondre au mieux aux attentes tout en tenant compte du contexte évolutif. Je vous confie qu'il n'est pas facile de donner un cap dans un système que l'on sait en perpétuel changement et inter action avec l'environnement, même très lointain. Nous y sommes parvenus grâce aux valeurs fortes qui nous animent depuis la création de l'Association en 1975.

Ces valeurs portent tous nos projets plus anciens et novateurs, et nous permettent d'avancer sans perdre notre volonté d'une solide identité associative au service des personnes.

Alec de GUILLENCHMIDT
Président de l'APAJH Yvelines

2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines

La primauté de la Personne est affirmée par les valeurs associatives qui s'appliquent à toute Personne, quelle que soit la nature du handicap en cohérence avec la charte des droits et libertés.

→ Citoyenneté :

- Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière qui ont des droits et des devoirs.
- Tous les acteurs s'efforcent d'obtenir l'avis éclairé de la personne dans sa recherche de la plus grande autonomie possible, quel que soit son mode d'expression.
- L'Autodétermination des personnes est favorisée par le développement de l'apprentissage du pouvoir de décider pour soi-même.

→ Engagement :

- Promouvoir le bien-être de la Personne au quotidien à travers la mise en œuvre d'une démarche globale de la bientraitance.
- Faire progresser la reconnaissance du handicap au sein de la société.
- Développer des actions pour accompagner de manière individualisée toute personne sans distinction de handicap et à tous les âges de la vie
- Développer des actions vers les personnes en perte d'autonomie et les aidants.
- Soutenir l'accompagnement à la parentalité et à la vie affective des personnes.
- Améliorer la Qualité de Vie au Travail de tous les professionnels afin de favoriser l'épanouissement dans l'emploi (stabilité...).

→ Ouverture d'esprit et Tolérance :

- La stricte neutralité sur les plans politiques, syndicaux, philosophiques et religieux est observée par l'APAJH Yvelines.
- La liberté d'opinion et de conscience de chacun est respectée par tous les acteurs associatifs.

→ Solidarité et Responsabilité :

- La société doit permettre aux personnes et à leurs proches un accompagnement approprié à leur situation et favoriser la meilleure inclusion au sein de la cité.
- Les familles et l'entourage sont des acteurs incontournables dans cette démarche.
- L'Association fédère des acteurs qui assurent l'accompagnement de personnes en situation de handicap au sein des structures financées par les pouvoirs publics.

2.3 Une dynamique de projet et des perspectives

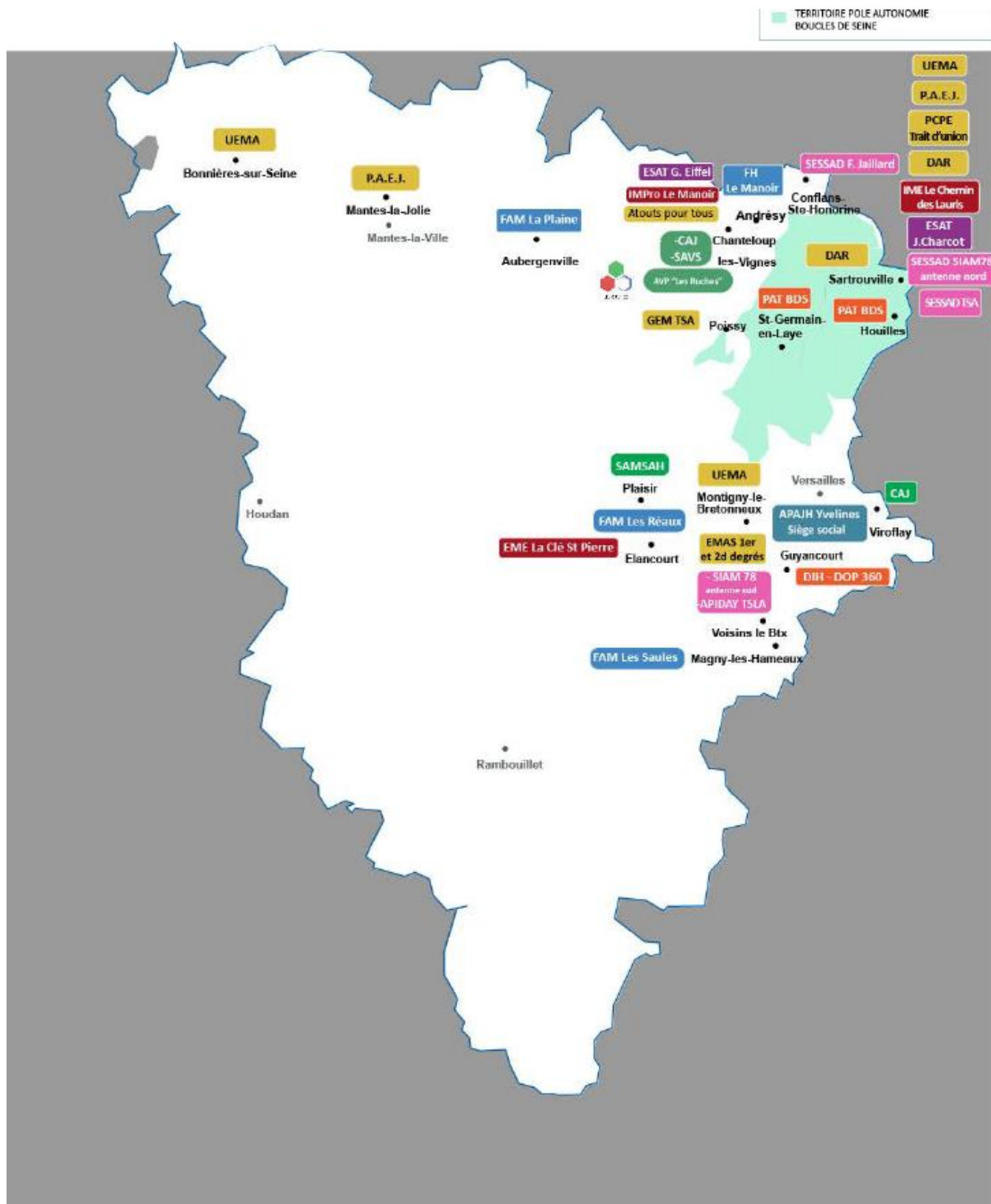
L'APAJH Yvelines fonde son organisation et son fonctionnement sur un projet associatif, issu d'une réflexion sur ses valeurs, sa stratégie et la mise en œuvre de sa politique associative. Engagée dans un processus d'amélioration continue de la qualité de ses services, elle a réalisé ses évaluations internes et externes prévues par la loi, qu'elle met à profit pour de nouvelles améliorations au service des usagers.

Vigilante à l'évolution des besoins et des modes d'accompagnement, elle s'inscrit dans une dynamique de changement, au bénéfice des personnes accompagnées, en prenant appui sur les compétences d'équipes qualifiées, en veillant à l'adaptation permanente des connaissances et des projets.

Association en mouvement, elle poursuit la diversification et le développement de ses prestations, notamment dans le champ du handicap psychique, de l'autisme, du vieillissement et de l'insertion professionnelle, en initiant des projets de nouveaux services, dont certains en coopération avec d'autres associations, les services de l'Education Nationale, les dispositifs de santé mentale et des organismes intervenant dans le secteur des personnes âgées. Elle développe aussi des initiatives de soutien aux aidants familiaux.

L'APAJH Yvelines s'inscrit dans la modernité, les débats nationaux et des projets concertés et nouveaux.



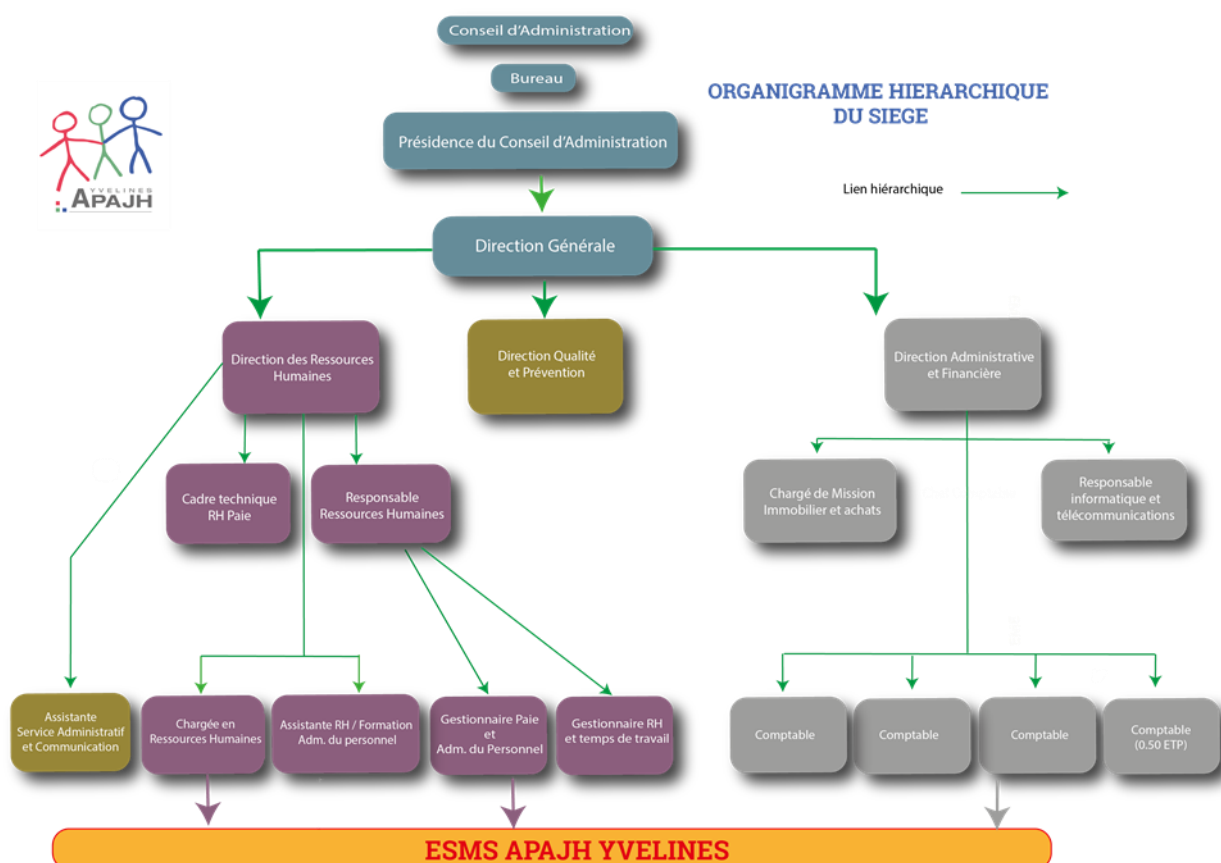


3.1 Siège

Le Siège social intervient en **soutiens, conseils et contrôles**, des directions des Pôles et ESMS en permettant un pilotage direct d'un certain nombre d'opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'Association et de ses différentes structures.

Il définit les modalités pour les Directions de Pôle et d'établissement d'un reporting régulier nécessaire à ce bon fonctionnement et aux contrôles des Autorités de Tarification.

Il veille à favoriser et développer les **transversalités intra et inter associatives** (moyens humains, matériels, logistiques...).



3.2 CPOM 2020-2024

Notre structuration dans un troisième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé en janvier 2020 et pour cinq ans renforce notre responsabilité et nous donne une meilleure autonomie de gestion.

Les enjeux de ce CPOM 2020-2024 sont de nous permettre une dynamique de développement de projets tout en veillant à maintenir nos exigences qualitatives. Dans le contexte économique actuel très contraint, ce CPOM 3 nous donne la possibilité de justifier la pertinence des moyens alloués et leur emploi, de veiller à la qualité et à l'entretien du patrimoine immobilier du cadre de vie des usagers, de planifier le travail en fonction des projets individualisés et de s'inscrire dans une perspective nous permettant d'être un acteur responsable et promoteur de réponses adaptées aux besoins des populations du Territoire.

Pour répondre à ces enjeux, les grandes lignes directrices du CPOM 3 sont identifiées dans une stratégie de développement, d'ouverture, de coopérations et de diversifications. Cette stratégie est déclinée dans tous les ESMS gérés par l'Association et de manière individualisée pour toutes les personnes.

3.3 Missions et objectifs d'une Association en mouvement

➤ Inclure dans la société

- L'APAJH Yvelines valorise la place et l'**utilité sociale** de la Personne accompagnée avec la volonté de changer le regard de la société, permettre l'égalité des droits pour tous et une représentation dans la société.
- Elle **favorise l'accès** des Personnes en situation de handicap aux loisirs, à la culture, à la formation et insertion professionnelle, au logement **en donnant à la Personne le droit de décider pour elle selon ses souhaits et capacités**.
- Elle **soutient** la scolarisation des enfants en situation de handicap en partenariat avec l'Education Nationale, la MDPH et tout autre partenaire.

➤ Soutenir la qualité de la relation avec l'entourage de la Personne

- L'APAJH Yvelines **privilégie les échanges** avec l'entourage de la Personne, en l'associant et dans le respect de la singularité des situations.
- Elle assure la représentation des familles et représentants légaux au sein de chaque établissement et service en organisant régulièrement des **Conseils de la Vie Sociale** ou **toute autre forme de participation**.
- Elle **informe et consulte** régulièrement les familles et représentants légaux sur le fonctionnement de la structure par toute forme de communication (courriers, enquêtes, rencontres...).
- Elle apporte son **soutien** pour tous les actes d'accompagnement dans la sphère familiale en s'attachant à la volonté de la Personne et à la bonne compréhension de tous les acteurs (interprètes, langue des signes, FALC...).

➤ Consolider les actions antérieurement menées

- L'APAJH Yvelines positionne toujours la **qualité du service rendu** au cœur même des préoccupations de chacun en favorisant l'implication de tous les acteurs de l'accompagnement.
- Elle **poursuit le travail accompli en veillant à ce que ses actions convergent vers de nouveaux défis, ne se fassent pas au détriment des publics déjà accompagnés**.
- Elle **adapte et valorise** ses infrastructures.
- Elle maintient l'utilisation d'outils rigoureux et méthodiques dans la **recherche permanente d'améliorations des pratiques** (gestion du dossier unique de l'usager, suivi qualité, plans de formation, sécurisation des données personnelles...).
- Elle poursuit ses actions pour l'accès aux droits des Personnes en situation de handicap, Personnes âgées en perte d'autonomie, Personnes vulnérables et les aidants.
- Elle défend le **modèle associatif** en tant que maillon sociétal, actif et indispensable.

➤ Promouvoir les partenariats et son ouverture

- L'APAJH Yvelines, dans une stratégie ayant pour objectif de poursuivre le développement de ses démarches partenariales, s'engage à :
- Développer la participation d'administrateurs et de professionnels dans les réseaux sociaux, médicosociaux, sanitaires et du droit commun.
- **Participer aux évolutions** des besoins départementaux et interdépartementaux de la Région.
- **Accroître sa capacité d'adaptation à des changements** de culture et d'interlocuteurs.
- **Améliorer sa visibilité**, auprès des populations en poursuivant ses actions de communication. Cette communication veillera à être attentive à l'image et la notoriété de l'APAJH Yvelines ainsi qu'à l'environnement, en préférant les diffusions numériques aux versions papier.
- Porter une attention particulière à l'utilisation de matériaux respectant au mieux le **développement durable et la qualité de vie** dans tous ses projets de construction ou d'aménagement des locaux dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

➤ Développer ses actions vers les besoins nouveaux

- L'APAJH Yvelines affirme la **notion de parcours de vie** des Personnes en adaptant ses accompagnements avec des dispositifs proposés dans des environnements adaptés (habitat inclusif, Centre de Répit par les Loisirs...).
- Elle prend en compte **le vieillissement** des Personnes en situation de handicap et de leur entourage avec notamment, le **développement de l'aide aux aidants** et du **répit pour les familles**.
- Elle s'attache à promouvoir ses actions pour fédérer de nouveaux membres et partenaires qui partagent ses valeurs, son éthique et ses projets.
- Elle veille à rester **à l'écoute de l'évolution des besoins** des Personnes sur les territoires de manière à être en permanence, force de proposition auprès des pouvoirs publics et novatrice dans les solutions proposées.
- Elle **développe ses actions** par ses capacités à pouvoir se positionner sur les champs d'action du médico-social et du social (PAEJ...).

4. LE POLE SESSAD³

Le Pôle SESSAD de l'APAJH Yvelines se compose de 4 services ouverts 210 jours par an et administrés par une direction commune :

- SIAM⁴ 78, réparti en 2 antennes, situées dans le Nord et le Sud du département pour 90 enfants/jeunes de 0 à 20 ans, présentant une déficience visuelle,
- SESSAD Françoise JAILLARD, pour 35 enfants/jeunes de 3 à 16 ans présentant un handicap moteur,
- SESSAD APIDAY TSLA⁵ composée d'une antenne Surdit   pour 20 enfants/jeunes sourds de 0 à 16 ans, et une antenne TSLA pour 50 enfants/jeunes de 5 à 16 ans présentant des Troubles Sp  cifiques du Langage et/ou des Apprentissages,
- le SESSAD TSA⁶ qui accompagne 40 enfants/jeunes de 3 à 20 ans, atteints de Troubles du Spectre de l'Autisme. Il est implant   dans le territoire Boucles de Seine à Sartrouville.

Ainsi, le Pôle SESSAD diversifie son offre pour r  pondre aux besoins du territoire, tant en termes de handicaps que de lieux d'intervention.

235 jeunes b  n  ficient donc de l'accompagnement de ces   quipes interdisciplinaires sur le d  partement. Le Pôle SESSAD fonctionne comme une plateforme, avec partage et mutualisation des comp  tences et des exp  riences, pour offrir aux 235 jeunes des projets personnalis  s d'accompagnement, au plus pr  s de leurs besoins ; mais aussi un parcours de vie qui prend en compte leurs demandes et leurs envies. En raison de contraintes g  ographiques et d'itin  rance, les salari  s des diff  rents services du p  le ont peu l'occasion de se rencontrer. Ainsi, une journ  e banalis  e est organis  e chaque ann  e. Elle permet aux professionnels de se rencontrer, d'  changer sur leurs exp  riences et de r  fl  chir ensemble.

5. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

5.1 Historique du service

- 29/07/1982 : ouverture d'un Institut d'Education Motrice (IEM)
- 2009 : l'IEM devient IEM Fran  oise Jaillard, du nom de l'ancienne pr  sidente de l'association, en hommage    son action pour la cr  ation de cet   tablissement
- 11/07/2014 : l'IEM est requalifi   SESSAD Fran  oise Jaillard

L'IEM au d  part accueille 20 enfants en situation de handicap moteur ou infirmes moteurs c  r  braux   g  s de 3    14 ans. L'  tablissement est implant   au sein du groupe scolaire Henri Dunant-Croix Blanche,    Conflans-Sainte-Honorine.

En 1986, un nouvel agr  ment permet d'augmenter la capacit   d'accueil pour la porter    28 enfants et adolescents et de suivre des   l  ves du coll  ge Montaigne, situ      Conflans   galement. La limite d'  ge autoris  e est alors de 16 ans.

L'accueil et les r   ductions s'effectuent dans des locaux constitu  s de plusieurs modules pr  fabriqu  s v  tustes, peu adapt  s au public accueill   et dont la s  curit   n'est que moyennement satisfaisante. L'inadaptation de ces locaux touche directement les usagers et le personnel.

En 2010, en accord avec la mairie, cette situation conduit l'association gestionnaire    acqu  rir un terrain de 800 m² sur le site de l'  cole Henri Dunant pour y construire un nouveau b  timent de plain-pied, d'une surface totale de 300 m².

Lors de son changement d'agr  ment en 2014, le SESSAD augmente sa capacit   d'accueil    35 enfants / jeunes.

5.2 La situation g  ographique

³ SESSAD : Service d'Education Sp  cialis  e et de Soins    Domicile

⁴ SIAM : Service d'Int  gration des Aveugles et Malvoyants

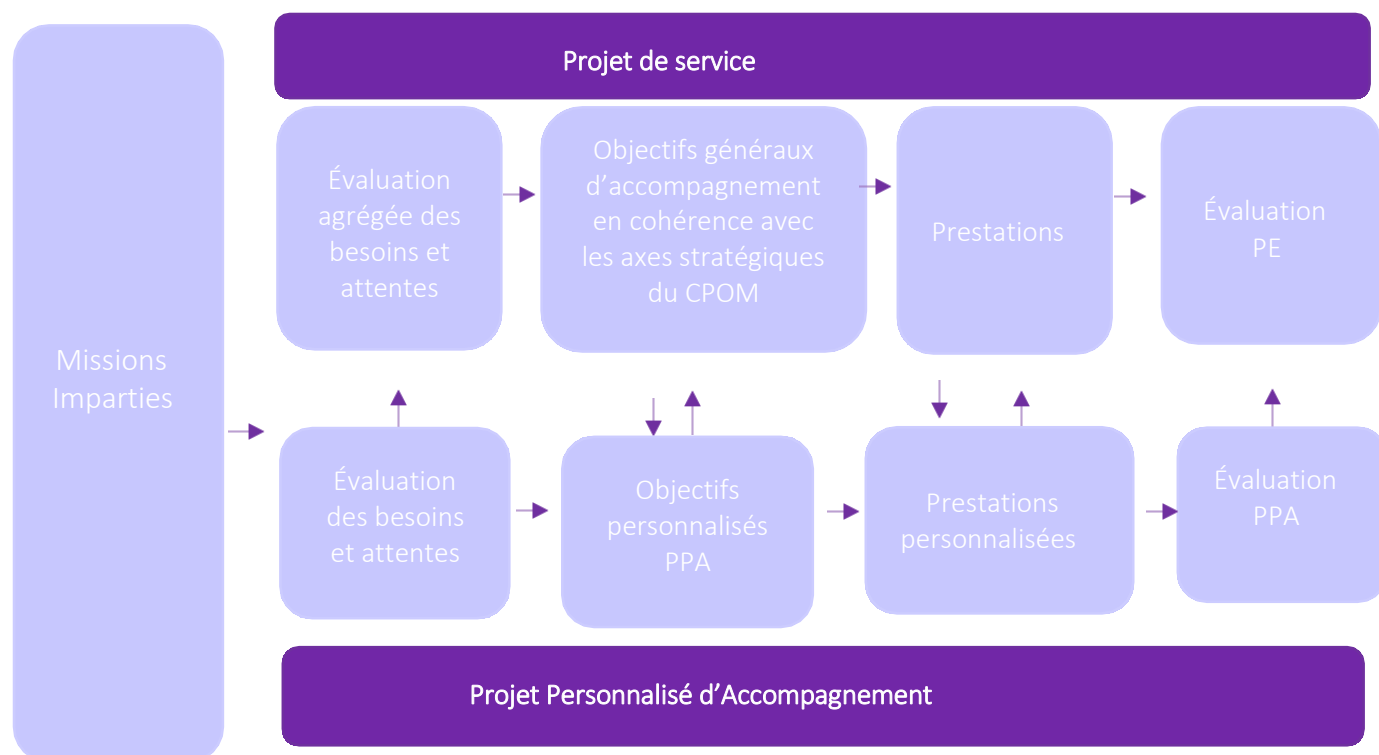
⁵ SESSAD Surdit   et Troubles Sp  cifiques du Langage et/ou des apprentissages

⁶ TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme

Situé dans un quartier résidentiel, le SESSAD est implanté à proximité du groupe scolaire Henri Dunant, ce dernier disposant de deux ULIS⁷ Troubles des Fonctions Motrices, et non loin du Collège Montaigne de Conflans Ste Honorine doté d'une ULIS TFM.

2ème Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

Processus d'élaboration, suivi et actualisation du Projet de Service



1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

1.1 En référence aux textes de références et règlementaires

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) précise dans son Art. dans son article D.312-61 :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant et de l'adolescent,
- La surveillance médicale, les soins, le maternage et l'appareillage adapté,
- L'éducation motrice ou les rééducations fonctionnelles nécessaires,
- L'éveil et le développement de la relation entre l'enfant et son entourage selon des techniques éducatives ou palliatives, notamment dans le domaine de la locomotion et de la communication,
- L'établissement, pour chaque jeune, d'un projet individualisé d'accompagnement prévoyant :
 - o L'enseignement et le soutien assurant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et permettant à chaque enfant de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires ;
 - o Des actions d'éducation adaptée tendant à développer la personnalité et l'autonomie sociale et utilisant autant que faire se peut, les moyens socio-culturels existants ;
- L'élaboration d'un projet d'établissement, à visée pédagogique, éducative et thérapeutique précisant les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer cet accompagnement.

Et dans son article D312-75 le CASF donne des indications pour les SESSAD prenant en charge les enfants et adolescents déficients moteurs. Les missions de ces structures comprennent :

- L'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance à six ans comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, le traitement et la rééducation qui en découlent, le développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures ;
- Le soutien à la scolarisation ou à l'acquisition de l'autonomie, comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Le SESSAD, en tant qu'établissement spécialisé, répond aux orientations générales des politiques sociales en matière d'insertion et d'intégration scolaire. A noter qu'à la faveur de la loi du 11 février 2005, le concept d'intégration scolaire a fait place à celui de scolarisation ou d'inclusion de tous les élèves en situation de handicap.

L'établissement s'inscrit dans un schéma de coordination et de coopérations complétant le dispositif des équipements déjà installés dans le Département des Yvelines, à savoir les moyens spécifiques de scolarisation des élèves handicapés moteurs mis en place par l'Education nationale, dans le cadre de la politique d'adaptation menée par la Direction Académique de Versailles : des enseignants spécialisés et des AESH intervenant essentiellement dans les différentes ULIS.

L'établissement est habilité à accueillir 35 enfants âgés de 3 à 16 ans présentant une déficience motrice avec ou sans troubles associés, après avis et décision de la MDPH⁸. Le lieu d'intervention principal (domicile, école, crèche, etc.) des enfants accompagnés doit être localisé au niveau de Conflans Sainte Honorine ou à un temps de trajet inférieur à 30 mn de trajet.

Dans le cadre des admissions, le SESSAD n'a pas pour vocation à délivrer des soins infirmiers.

Les repères juridiques :

- Annexe XXIV bis au Décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV au décret du 9 mars 1956 modifié, fixant les conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant une déficience motrice
- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Code de l'action sociale et des familles
- Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap

Pour chaque jeune est proposé un PPA⁹ qui s'organise autour d'un projet global commun avec le jeune lui-même ainsi que sa famille. Ce projet prend également en compte les interventions des différents partenaires. Il permet de mettre en place des moyens spécifiques qui entrent dans les missions du SESSAD Françoise JAILLARD.

1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux

Le SESSAD Françoise JAILLARD, un des deux seuls SESSAD des Yvelines pour jeunes présentant une déficience motrice, répond aux orientations générales des politiques sociales notamment le principe de l'école inclusive pour tous les élèves sans distinction (Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013), conforté par la loi du 26 juillet 2019 dite pour une « École de la confiance » dont le chapitre IV est consacré à l'inclusion des enfants/jeunes porteurs de handicaps.

⁸ Maison Départementale des Personnes Handicapées

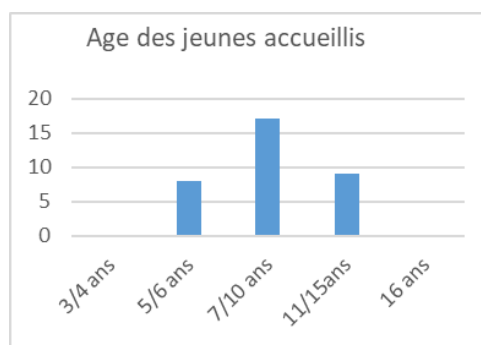
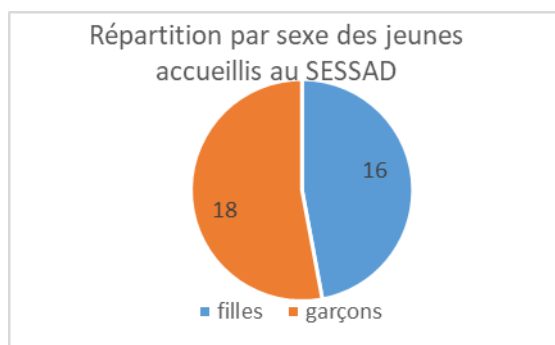
⁹ Projet Personnalisé d'Accompagnement

La scolarisation en milieu ordinaire, outre le fait de permettre aux jeunes enfants en situation de handicap d'investir les apprentissages au même titre que les autres élèves, participe à faciliter au mieux leur intégration sociale, familiale puis professionnelle.

2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES

2.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

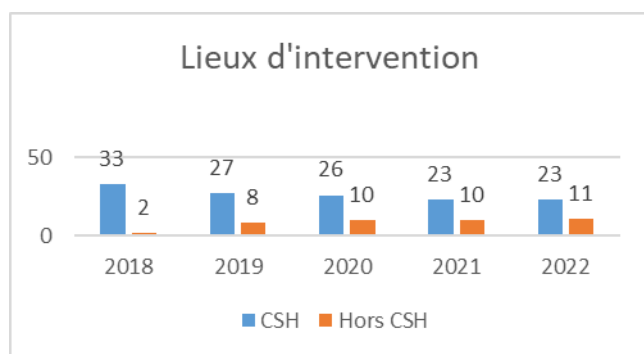
Le SESSAD Françoise Jaillard accueille 35 enfants / jeunes de 3 à 16 ans présentant une déficience motrice avec ou sans troubles associés et répartis pour l'année scolaire 2022/2023 de la manière suivante :



La répartition entre jeunes filles et jeunes garçons de l'année 2022/2023 est représentative d'une répartition à l'identique des années précédentes.

Il y a peu de demandes pour les enfants de 3 à 4 ans qui sont suivis très souvent par les CAMSP.

En moyenne un quart des enfants/jeunes sortent du service en fin d'année scolaire, permettant l'admission de nouveaux enfants/jeunes. Cette tendance se confirme depuis plusieurs années. Elle est due à la mise en place de relais pour des jeunes en fin d'accompagnement en raison de leur âge et de la diminution du nombre de rééducations nécessaires (en général seules des rééducations en kinésithérapie sont maintenues en libéral) ou dont les besoins ne sont pas pourvus par le SESSAD (nécessité de réorientation), ou l'atteinte des objectifs de rééducation.



Depuis 2019, les lieux d'intervention se diversifient, notamment hors Conflans Ste Honorine, en raison de la Politique Nationale d'inclusion scolaire. Les professionnels ont donc plus d'itinérance, ce qui diminue de fait le temps pour effectuer les accompagnements.

Origine de la demande

- La demande est liée à un besoin d'accompagnement de la scolarité en milieu ordinaire ou en ULIS,
- La demande vient des familles, souvent par l'intermédiaire du CAMSP, de l'école, des médecins hospitaliers ou des professionnels libéraux qui suivent les enfants,
- L'orientation est conditionnée par la décision de la MDPH78.

Nature du Handicap

- Les diagnostics les plus fréquents sont :
 - Des séquelles neuro-motrices d'origine congénitale ou acquise : enfants présentant une paralysie cérébrale pouvant être axée sur les membres inférieurs ou uni latéralisée (hémiplégie infantile) ou sur les quatre membres (quadriplégie) ou deux membres inférieurs et un membre supérieur (tripplégie),
 - Des maladies génétiques (maladies musculaires ou autres),
 - Des atteintes neurologiques acquises traumatiques ou médicales (tumeurs, traumatismes crâniens...).
- Les troubles neuro-moteurs en découlant sont :
 - Des troubles orthopédiques et posturaux,
 - Des difficultés dans les déplacements,
 - Des troubles gestuels,
 - Des troubles oculomoteurs,
 - Des troubles d'élocution, d'articulation, de déglutition, de souffle.
- Les troubles associés sont :
 - Des troubles perceptifs (sensitifs, auditifs, visuels...),
 - Des troubles du développement du langage,
 - Des troubles des apprentissages,
 - Des troubles des fonctions exécutives (mémorisation, évocation, concentration, attention),
 - Des troubles praxiques,
 - Des troubles légers du comportement et des interactions sociales.

Domiciliation

Les enfants accueillis sont domiciliés dans le département des Yvelines et parfois dans des départements limitrophes mais scolarisés à Conflans-Sainte-Honorine ou dans les communes yvelinoises proches.

Situation sociale

En aucun cas la situation sociale ne peut être un motif de refus. Une situation de grande précarité est parfois un critère pris en considération pour anticiper l'admission et favoriser le suivi de l'enfant.

Mode de transport

Le SESSAD est situé en face du groupe scolaire Henri Dunant-Croix Blanche.

Le trajet entre ces écoles et le SESSAD s'effectue à pied avec l'accompagnement d'un salarié du SESSAD.

Pour les enfants/jeunes scolarisés dans leur école de quartier, au collège ou au lycée, préférentiellement les professionnels du SESSAD se déplacent dans ces établissements. Certains enfants/jeunes viennent par leurs propres moyens par choix des familles.

D'où viennent-ils ? Où vont-ils ?

Les usagers arrivent généralement de leur école de secteur. Ils peuvent également venir d'un établissement spécialisé (EREA¹⁰) ou d'un établissement hospitalier.

Plusieurs possibilités de réorientation ou orientation peuvent être envisagées, selon le parcours scolaire et les besoins individuels :

- EREA
- IEM
- IME¹¹
- Lycée (général, technique, professionnel...)
- CFA¹², ...

¹⁰ EREA : Etablissement Régional d'Enseignement Adapté

¹¹ IME : Institut Médico-Educatif

¹² CFA : Centre Formation et d'Apprentissage

2.2 L'évolution du public accompagné

L'établissement réactualise différents indicateurs de suivi notamment le flux des entrants et sortants avec le type d'atteinte (pathologie, évolutivité, etc.), la durée de l'accompagnement pour chaque jeune, le nombre de personnes en liste d'attente, la répartition par âge, le nombre d'enfants accueillis dans leurs écoles de secteur... Ces indicateurs sont renseignés tous les ans dans le rapport d'activité rédigé selon les obligations réglementaires et remis aux Autorités par l'Association.

La liste d'attente peut aller de 7 à 12 mois en moyenne, et les demandes proviennent de plus en plus d'un périmètre plus large que celui desservi par le SESSAD. Il peut arriver des demandes provenant du Sud Yvelines, du Mantois, mais également du département limitrophe à savoir le Val d'Oise (95). Le SESSAD ne peut admettre ces enfants, les interventions étant limitées à un périmètre restreint de 30 mn autour du site afin de limiter les temps d'itinérance. Le délai moyen a significativement diminué entre la date de la CDAPH et l'admission car les enfants/jeunes ont des doubles, voire triples orientations et le SESSAD n'est pas toujours l'accompagnement choisi prioritairement par les parents. (EREA, IEM).

Les indicateurs de suivi, renseignés tous les ans, permettent d'anticiper les évolutions.

Depuis quelques années, nous constatons plusieurs évolutions :

- L'accueil de jeunes présentant un handicap/une maladie plus invalidant(e). Les besoins en kinésithérapie sont donc en nette augmentation,
- Une augmentation du nombre de séances de rééducation demandées par les familles des nouveaux entrants. Le médecin du service doit alors trancher en fonction des besoins/urgences, le tableau des effectifs de professionnels ne pouvant être augmenté,
- L'augmentation d'injections de toxine botulique et de contextes pré ou post opératoires, ce qui nécessite un accompagnement en kinésithérapie plus intensif alors que ceux-ci sont déjà manquants,
- Des familles qui optent pour une scolarité en école de secteur, proche de leur domicile (cf. loi de 2005),
- Davantage de troubles associés (et notamment des troubles du comportement) à la déficience motrice qu'auparavant,
- Plus de familles, au vu de leur situation sociale complexe, ont besoin d'un accompagnement socioéducatif.

2.3 Les besoins des personnes accompagnées

Les besoins des jeunes accueillis au SESSAD Françoise Jaillard sont tant au niveau de la rééducation motrice et fonctionnelle, mais également au niveau de l'expression orale et écrite et visuo-spatiale. Ces besoins entraînent la mise en place de méthodes de travail de rééducation, d'adaptation et de compensation pour limiter l'incidence des difficultés constatées. A cela, peuvent s'ajouter des besoins en matière d'accompagnement psychologique et socio-éducatif, portant particulièrement sur l'image et l'estime de soi, l'adaptation sociale, le projet de vie et notamment l'orientation scolaire et pré-professionnelle, l'adaptation comportementale ou le développement psycho-affectif.

Ces besoins sont présentés dans le tableau ci-après et classifiés selon la nomenclature des besoins Serafin PH (Partie 4 Les Prestations).

3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Les objectifs d'accompagnement se déclinent principalement autour de :

Objectifs	Indicateurs
Améliorer ou maintenir les capacités motrices, fonctionnelles et sensorielles selon les possibilités du jeune	Bilans rééducatifs réalisés chaque année permettant de suivre l'évolution des capacités des jeunes et de définir les axes d'accompagnement pour l'année à venir.
Développer l'autonomie de l'enfant ou l'adolescent dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Bilans d'autonomie d'ergothérapie Observations fines par l'équipe permettant de définir les nouvelles acquisitions et celles à poursuivre.

Favoriser les apprentissages scolaires tant en milieu spécialisé (ULIS) qu'en milieu ordinaire	Bilans rééducatifs et liens avec les enseignants pour évaluer les progrès ou difficultés des jeunes
Développer les activités tournées vers l'extérieur, sources d'épanouissement et d'estime de soi et d'inclusion sociale	Satisfaction de la personne accompagnée et de sa famille. Appropriation par la famille et le jeune des activités proposées par le SESSAD
En partenariat avec le jeune, sa famille et l'Education Nationale, préparer l'avenir des jeunes en tenant compte de leurs souhaits, capacités et besoins	Adhésion par le jeune et la famille aux orientations proposées Visite d'établissements scolaires et/ou médico-sociaux par l'Educateur spécialisé

4. LES PRESTATIONS

Les prestations proposées au SESSAD sont en adéquation avec les besoins des jeunes

Les prestations, à l'image des besoins, seront réparties selon la nomenclature Serafin PH :

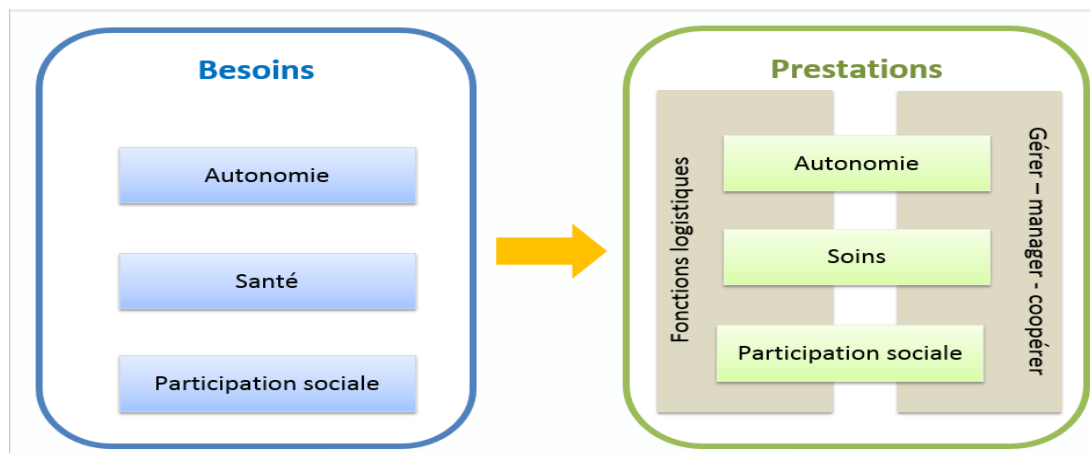


TABLEAU SYNTHETIQUE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Le SESSAD Françoise JAILLARD présente son projet d'accompagnement sous forme de tableau synthétique intégré dans le corps du projet.

Structure					
Mission de la structure : Accompagnement thérapeutique et socio-éducatif de 35 enfants de 3 à 16 ans présentant un handicap moteur.					
Besoins	Prestations	Description de la prestation	Moyens humains internes	Partenaires (convention oui/non)	Indicateurs d'évaluation
1.1	Besoins en matière de santé somatique ou psychique				
1.1.1	Besoins en matière de santé somatique ou psychique				
1.1.1.1-Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	2.1.1.1- Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	Recueillir les informations du dossier médical du jeune Prescrire des examens complémentaires	Médecin	Médecins spécialistes (pas de convention), hôpitaux	
		Améliorer la gestion émotionnelle Gestion du stress	Psychomotricien Educateur spécialisé		
	2.1.1.3- Prestations des psychologues	- Evaluer les fonctions cognitives atteintes et préservées - Renforcer l'estime de soi - Soutenir la construction identitaire	Psychologue	Services des soins (CMP, professionnels en libéral, hôpitaux)	
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	Travail autour des habiletés sociales, de la reconnaissance et de l'expression des émotions (via différents jeux, histoires, exercices de relaxation). Apprendre à adapter son attitude (position, juste distance corporelle, intensité de la voix...)	Psychomotricien Educateur spécialisé	Les parents L'ensemble des professionnels en lien avec l'enfant	
		Evaluer le langage verbal et non verbal, le langage écrit, les compétences mathématiques, les capacités attentionnelles, la mémoire. Développer le langage oral : lexique, morphologie, syntaxe Encourager les échanges verbaux et non verbaux	Orthophoniste		

		-Favoriser le regard social en émission et en réception -Entraîner les stratégies cognitives de représentation et de raisonnement visuo-spatial	Orthoptiste		
		Travail d'intégration sensorielle/réflexes Travail des fonctions exécutives	Ergothérapeute Psychomotricien Educateur spécialisé		
1.1.1.2- Besoins en matière de fonctions sensorielles	2.1.1.1- Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	Prescrire les rééducations nécessaires à l'accompagnement des paramédicaux : kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie, psychomotricité....	Médecin		
		Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours	Equipe pluridisciplinaire	Autres ESMS Sanitaire	
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	S'assurer que l'audition est correcte	Médecin du service	ORL Partenariat avec la plateforme nouvelle technologie de Garches	
		Stimuler et stabiliser la fixation et l'attraction visuelle dans le champ visuel périphérique	Orthoptiste		
		Mise en place d'outils d'aide à la communication	Ergothérapeute Orthophoniste		
	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	Proprioception, orientation du corps dans l'espace et stimulation de la sensibilité profonde et de l'équilibre afin de sentir et orienter au mieux son corps dans différentes situations	Masseur-kinésithérapeute Psychomoteur		
		Travail autour de l'intégration sensorielle (loto tactile, loto olfactif, parcours avec différentes textures...), stimulation vestibulaires (exercices dans le hamac, travail yeux ouverts/yeux fermés...). Travail autour de l'hyper sensorialité ou l'hypo sensorialité.	Psychomotricien		
		Prise de conscience des incapacités et difficultés afin de savoir demander de l'aide et mise en place d'aides techniques et humaines compensatoires	Ergothérapeute	Fournisseurs de matériel adapté	

1.1.1.3-Besoins en matière de douleur	2.2.1.3-Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	Travail autour de la douleur et de son apparition (douleurs musculaires, articulaires, nerveuses) par utilisation de différents moyens : physiothérapie, électrothérapie, ultrasons, massages	Masseur-kinésithérapeute,		
		Travail autour de la conscience corporelle (danse, mime, jeux d'équilibre...), du plaisir corporel, de l'intégration des membres douloureux.	Psychomotricien		
		Prise de conscience de la douleur. Proposition d'attelles et apprentissage de mouvements de détente musculaire.	Masseur - kinésithérapeute Ergothérapeute		
1.1.1.4-Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire	2.1.1.1- Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	Prescrire les rééducations nécessaires à l'accompagnement des paramédicaux : kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie, psychomotricité....	Médecin		
	2.2.1.2-Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	Travail autour du souffle (respiration thoracique ou abdominale, longueur et intensité du souffle en jouant avec des plumes, des balles....)	Psychomotricienne	Orthodontiste ORL Stomatologue	
		Poser la voix Installer les points d'articulation Contrôler les fonctions bucco faciales	Orthophoniste		
1.1.1.5-Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes	Maintien des capacités respiratoires et travail de l'ampliation thoracique (mobilité articulaire et tonicité musculaire)	Masseur-kinésithérapeute		
1.1.1.8-Besoins en matière de fonctions locomotrices	2.1.1.1- Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	Prescrire les rééducations nécessaires à l'accompagnement des paramédicaux : kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie, psychomotricité....	Médecin		

	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, instructeurs en locomotion et avéjistes	Rééducation neuro-motrice globale, travail de renforcement musculaire des 4 membres et du rachis, surveillance et limitation des déformations orthopédiques, travail de l'équilibre, utilisation de la piscine pour favoriser les possibilités motrices (mobilisations passives et actives, postures, massages, stimulation motrice, niveaux d'évolution motrice, tapis de marche...)	Masseur-kinésithérapeutes	Piscine par convention Ecole (prêt de locaux notamment du gymnase, participation aux séances de piscine scolaire, de sorties...) Convention avec la municipalité de Conflans Ste Honorine	
		Maintien et développement des capacités motrices, des différents niveaux d'évolution motrice (via des parcours moteurs, des activités physiques telles que le vélo)	Psychomotricien		
		Développer le champ visuel périphérique, les poursuites et les saccades visuelles	Orthoptiste		
		Apprentissage de l'utilisation du fauteuil roulant	Ergothérapeute	Orthoprothésistes	
1.1.1.9-Besoins relatifs à la peau et aux structures associées	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, instructeurs en locomotion et avéjistes	Travail des cicatrices et surveillance des différents problèmes cutanés (utilisation LPG, massages..)	Masseur-kinésithérapeute		
		Proposition et confection d'attelle pour limiter les rétractions cutanées	Ergothérapeute	Orthoprothésistes	
1.1.1.10-Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé	2.1.1.1- Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	Suivre le dossier médical du jeune par des consultations annuelles.	Médecin		

	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires des médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes	Accompagnements aux consultations hospitalières et orientation vers des consultations spécialisées Bilans orthopédiques, morpho-statiques, musculaires, neuro-moteurs, fonctionnels au moins une fois par an permettant d’orienter la prise en charge	Masseur-kinésithérapeute	Différents hôpitaux	
		Evaluation de l’acuité visuelle, recherche et adaptation d’outils de compensation (Lunettes, lampes, pupitre...) Accompagnement de l’enfant et sa famille chez un ophtalmologiste	Orthoptiste	Ophtalmologiste, opticien	
		Accompagnements aux consultations hospitalières et orientation vers des consultations spécialisées	Ergothérapeute		
1.2	Besoins en matière d’autonomie				
1.2.1	Besoins en matière d’autonomie				
1.2.1.1-Besoins avec l’entretien personnel	2.2.1.1- Accompagnements pour les actes essentiels	Entrainement aux gestes de la vie quotidienne Proposition d’aides techniques	Ergothérapeute	Lien avec les familles, l’école	
		Utilisation de divers supports afin de favoriser l’autonomie dans les actes de la vie quotidienne, hygiène... Visite à domicile pour associer la famille et organiser la mise en place des supports	Educateur spécialisé		
1.2.1.2-Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui	2.1.1.3- Prestations des psychologues	Mettre des mots et du sens sur les situations sociales vécues ou observées	Psychologue		
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	Favoriser les relations avec ses pairs Se faire comprendre des adultes et de ses pairs	Educateur spécialisé Psychomotricien		

		Relaxation (différentes techniques : massage à l'aide d'une balle à picots, visualisation, respiration...), expression corporelle (mimes, jeux de rôle, danse), conscience corporelle (jeux face au miroir, en imitation de l'autre...), régulation tonico-émotionnelle	Psychomotricien		
		Accompagnement du jeune et de sa famille dans les démarches vers l'extérieur (centre de loisirs, club de sport...) Favoriser la connaissance du handicap dans les lieux d'inclusion du jeune (sensibilisation, activités...)	Educateur spécialisé	Partenariat avec les écoles, centres de loisirs, temps périscolaires... Convention avec les municipalités	
		Mise en place de synthèse vocale/pictogrammes en lien avec notamment les orthophonistes	Ergothérapeute	Plateforme nouvelle technologie de Garches	
	2.3.4.1- Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage	Mise en place d'entretiens familiaux Temps d'échanges informels ou formalisés avec l'enfant/jeune Accompagnement ponctuel sur le lieu de vie de l'enfant/jeune	Educateur spécialisé		
1.2.1.3-Besoins pour la mobilité	2.1.2.1- Prestations des aides auxiliaires, des instructeurs en locomotion et avéjistés	Essai et adaptation des aides techniques et des différents appareillages permettant la déambulation (fauteuil roulant, déambulateurs, cannes, attelles de marche...). Les différents appareillages sont moulés ou faits sur mesure sur place et réalisés chez un appareilleur partenaire (corset, siège moulé, bottes de nuit ou jour, attelles articulées membres supérieurs et inférieurs...)	Kinésithérapeute	Orthoprothésistes, revendeurs médicaux (sans convention)	

		Travail psychomoteur aussi bien au niveau de la motricité globale (marche, course, équilibre statique et dynamique) que de la motricité fine (travail à la table : jeux de construction, de perles, travail autour du déliement digital). Travail autour des coordinations (oculo-manuelle, oculo-pédestre, bi-manuelles)	Psychomotricien		
		Apprentissage des bonnes postures et gestes Préconisation d’attelles au niveau du membre supérieur	Ergothérapeute		
	2.2.1.1- Accompagnements pour les actes essentiels	Apprentissage et surveillances des ports d’attelles (surveillance état cutané et adaptation), d’appareillages ou d’appareils respiratoires au domicile. Apprendre à faire les transferts avec ou sans aide technique et selon les possibilités au domicile. Adaptation de différentes installations et surveillance de la prophylaxie ; des points d’appui et du bon positionnement (mousse de nuit, siège sur mesure pour les repas...)	Masseur-kinésithérapeute Ergothérapeute	Revendeurs spécialisés	
		Conseils pour la mise en place du fauteuil roulant	Ergothérapeute		
1.2.1.4-Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	Renforcer la confiance en soi	Orthoptiste Psychologue		
		Mise en situation afin de sensibiliser l’enfant/le jeune à repérer et savoir s’adapter aux situations potentielles de danger	Educateur spécialisé psychologue		
		Travail autour de la planification et de l’orientation	Ergothérapeute		
1.3	Besoins pour la participation sociale				
1.3.1	Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté				
1.3.1.1-Besoins pour accéder aux	2.3.1.1-	- Recueillir et porter les attentes du jeune et de sa famille	Psychologue		

droits à la citoyenneté	Accompagnements à l'expression du projet personnalisé	Proposer des espaces d'échanges permettant l'expression des souhaits du jeune et de sa famille, les aider à la formalisation (projet de loisirs, orientation scolaire et préprofessionnelle...)	Educateur spécialisé Assistante sociale		
1.3.2	Besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques				
1.3.2.1-Besoins pour vivre dans un logement	2.3.2.1-Accompagnements pour vivre dans un logement	Préconisations d'aménagement du lieu de vie, en terme d'accessibilité	Ergothérapeute	Familles PAT	
		Aider à la constitution du dossier MDPH pour une demande de prestations financières	Assistante sociale		
1.3.2.2-Besoins pour accomplir les activités domestiques	2.3.2.2-Accompagnements pour accomplir les activités domestiques	Adaptation du logement, pour favoriser l'indépendance	Ergothérapeute	Familles PAT Revendeurs spécialisés	
		Aider à la constitution du dossier MDPH pour une demande de prestations financières	Assistante sociale		
1.3.3	Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux				
01.3.3.1-Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante	2.3.3.1-Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	Travail autour de la compréhension et de l'application d'une consigne. Prérequis à l'écriture, travail du geste graphique dans sa globalité.	Psychomotricien	Etablissements scolaires, mairies	
		Aider à la fluidité de la lecture	Orthophoniste		
		Adaptation du matériel et mobilier scolaires et périscolaires Apprentissage des outils scolaires et logiciels adaptés	Ergothérapeute		
		Aide à la formalisation d'un choix professionnel	Educateur spécialisé		
1.3.3.2-Besoins en lien avec le travail et l'emploi	2.3.3.1-Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	Recherche de stage en lien avec le projet du jeune Préparation du jeune à un entretien de recrutement dans le cadre d'un stage Visite du lieu de stage avec le jeune Soutien et visite pendant le stage si nécessaire	Educatrice spécialisée	Entreprises adaptées	
	2.3.3.2-Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle	- Accompagner les choix d'orientation scolaire et professionnel	Psychologue Educateur spécialisé	Etablissements scolaires adaptés	

1.3.3.3-Besoins transversaux en matière d'apprentissages	2.3.3.1- Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	Traiter et compenser les troubles d'apprentissage : lecture, transcription écrite, calcul, résolution de problèmes, mémoire, attention	Orthophoniste	Liens avec les enseignants , AVS, AMP	
		Stabiliser la fixation, entraîner la poursuite, les saccades, les vergences, la coordination oculo-manuelle. Stimuler la reconnaissance et l'analyse visuelle (d'images, de visages, des couleurs...), la mémoire visuelle, l'organisation et l'exploration visuo-spatiale. Développer des stratégies de compensation, oculomotrices, sensorielles	Orthoptiste		
		Liens et conseils auprès des enseignants Sensibilisation des enseignants et des élèves	Ergothérapeute		
	2.3.3.2- Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle	Recherche de stage en lien avec le projet du jeune Préparation du jeune à un entretien de recrutement dans le cadre d'un stage Visite du lieu de stage avec le jeune	Educateur spécialisé	Entreprises adaptées	
	2.3.3.4- Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées	Entretien et protocole de port d'attelles membre supérieur	Ergothérapeute		
	2.3.3.5- Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle	Mise en place de groupes de paroles autour de la puberté, du rapport au corps, des prémices de la sexualité	Psychomotricien Educateur spécialisé		
1.3.3.4-Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	2.1.1.3- Prestations des psychologues	- Soutenir la parentalité (Café des parents...) - Accompagnement des fratries - Proposer une espace pour extérioriser, exprimer ses ressentis	Psychologue		
1.3.4 Besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport					
1.3.4.1- Besoins pour participer la	2.1.1.3- Prestations des	Mettre des mots et du sens sur les situations sociales vécues ou observées	Psychologue	Lien avec les établissements	

vie sociale	psychologues			scolaires	
	2.3.4.1- Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage	Favoriser la confiance en soi, soutenir le jeune et son entourage	Educateur spécialisé Psychologue		
	2.3.4.2- Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs	Adaptation des activités sportives et aide à la recherche d'activité adaptée selon les difficultés motrices et les besoins	Masseur-kinésithérapeutes Educateur spécialisé	Lieux d'activités de loisirs (base de loisirs, centres sportifs, etc) Convention avec la municipalité de Conflans Ste Honorine	
		Organisation de sorties ludiques et sportives dans des lieux adaptés au handicap.	Psychomotricien Educateur spécialisé		
	Adaptation du lieu d'activité (confort et accessibilité) Proposition d'adaptation du matériel Conseils à l'encadrant	Ergothérapeute			
1.3.4.2-Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport	2.3.4.3- Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	Constitution du dossier MDPH Entretiens	Assistante sociale	PAT/CCAS	
		Conseil en adaptation du véhicule familial Entrainement et mise en situation dans les transport en communs	Ergothérapeute Educateur spécialisé		
1.3.5	Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique				
1.3.5.1-Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique	2.3.5.1- Accompagnements pour l'ouverture des droits	Constitution du Dossier MDPH Entretiens	Assistante sociale	PAT/ CCAS	

5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE

Les professionnels du service cultivent le travail en réseau et incluent également dans leurs actions, les partenaires. Cette posture est indispensable pour permettre un accompagnement global.

Ainsi, afin de remplir ses missions et de répondre aux besoins des jeunes, des partenariats incontournables sont mis en place dans différents domaines :

- Scolaire et extra-scolaire : Education Nationale, communes, Centre de loisirs...
- Santé : CAMSP¹³, CMP¹⁴, Médecins de Médecine Physique, Centres hospitaliers, Centres de rééducation, les Médecins neurologues, l'ortho-prothésiste (appareilleur) et podo-orthésiste, etc
- Loisirs et de l'inclusion : Clubs sportifs, Base de loisirs, etc
- Autonomie – vie quotidienne : aidants familiaux, prestataires « aides techniques », MDPH, etc
- Orientation : Etablissements sociaux et médico-sociaux (IEM, SESSAD, IME, EREA, etc)

6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET DE SERVICE

Le projet de service, selon la loi 2002-2, est réévalué tous les 5 ans afin d'être au plus près des évolutions du public accueilli.

Dans sa démarche continue d'amélioration de la qualité, le service, à l'image de l'Association APAJH Yvelines, intègre dans sa pratique cette démarche au quotidien, notamment par le biais de temps de réflexion en équipe. Dans le cadre de l'Evaluation de la Qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux mis en place par la Haute Autorité de Santé, une auto-évaluation quinquennale permet également de réévaluer les missions et les prestations proposées. Un questionnaire de satisfaction est remis annuellement aux familles qui le remplissent en lien avec leur enfant selon son âge, afin de recueillir leurs attentes et propositions pour un meilleur accompagnement.

¹³ CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce

¹⁴ CMP : Centre Médico-Psychologique

3ème Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

Les modalités d'admission font l'objet de procédures écrites connues par tous les professionnels du service. Le Service est réservé aux assurés sociaux immatriculés dans une Caisse d'Assurance Maladie, mais également aux bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat. Sollicitée par la famille, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), instance compétente au sein de la MDPH pour les décisions d'attributions des prestations, notifie l'orientation vers le SESSAD.

L'Admission

A réception de la notification :

1. Le dossier reçu de la CDAPH est enregistré administrativement par la secrétaire/chef de service, dans un tableau de bord tenu par date de notification. Toutes les demandes sont également recensées sur le site internet Via Trajectoire.
2. Si aucune place n'est disponible dans l'effectif, un contact est réalisé par téléphone par la chef de service afin d'officialiser la réception de la demande et l'inscription sur la liste d'attente. Sur la plateforme Via Trajectoire, la demande est enregistrée comme réceptionnée et contact effectué. Le livret d'accueil, incluant le Règlement de Fonctionnement, La charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie, les 10 Droits de l'enfant et le Document lié au Traitement et Protection des Données Personnelles est envoyé à la famille. Le service peut communiquer, si cela s'avère nécessaire, des coordonnées de professionnels libéraux (pour un suivi ou des bilans complémentaires) en attendant la future admission.

De l'admission au premier projet personnalisé d'accompagnement

1. Lorsqu'une place est disponible, le service prend contact avec la famille pour proposer une rencontre au SESSAD. Une fiche de renseignements administratifs est envoyée afin que la famille nous la ramène complétée.
2. Lors du RDV, les différentes étapes avec la famille et le jeune sont :
 - Un premier entretien avec la chef de service, pour présenter le service et recueillir les besoins et attentes de l'enfant et ses parents.

Une visite du service est réalisée afin que le jeune et sa famille aient une meilleure vision des prestations qui pourront lui être proposées dans le cadre de son accompagnement et en relation avec ses besoins et attentes.

 - Une consultation médicale avec le médecin du SESSAD, qui réalise une anamnèse. A l'issue de la consultation, le médecin rédige un compte-rendu indiquant les besoins de prise en charge que le chef de service présente en équipe dans le respect du secret partagé.
3. L'admission n'est pas possible pour les raisons suivantes :
 - Choix du jeune / de ses proches ;
 - Raisons médicales motivées par le médecin du service qui peuvent être appuyées, si

nécessaire, par des bilans.

Dans ce cas, un courrier de confirmation est co-signé par la famille et le service, avec indication sur Via Trajectoire.

4. Si le service est en adéquation avec les besoins du jeune, après un délai de réflexion pour la famille, un rendez-vous est proposé au jeune et sa famille pour signer le premier DIPEC (Document Individuel de Prise en Charge).

A la confirmation du RDV, la secrétaire envoie par mail les documents suivants :

-  Le Projet associatif et une possible adhésion à l'association,
-  Le Projet de service,
-  La désignation d'une personne qualifiée,
-  Le Traitement et protection des données personnelles que la famille devra ramener signé
-  La charte de Bienveillance.

Suite à ce rendez-vous, la secrétaire envoie à la famille différents documents à remplir et à retourner au service : une fiche sanitaire, les autorisations parentales, le Droit à l'image, les dates incontournables de l'année, les coordonnées des professionnels. Il peut également être demandé à la famille de nous faire parvenir l'éventuel PAI.

5. L'équipe se réunit pour la lecture pluridisciplinaire du dossier (médical, du parcours scolaire...) afin d'effectuer un état global de la situation. Des éventuels examens médicaux peuvent être demandés à la famille et/ou des bilans complémentaires nécessaires sont réalisés par les professionnels en vue d'affiner le diagnostic et la compréhension de la situation globale.
6. Les 1ères étapes de la prise en charge au SESSAD sont :
 - Un entretien avec le psychologue porté sur l'environnement familial,
 - Une visite à domicile réalisée par l'éducatrice spécialisée et l'assistante sociale pour cibler précisément les besoins et recueillir des informations plus précises socio-éducatives. Dans ce cadre, divers outils d'évaluation peuvent être mobilisés,
 - Une phase de réalisation de bilans complémentaires par les professionnels du SESSAD est programmée,
 - Un lien est fait avec l'établissement scolaire du jeune.
7. Le premier PPA est élaboré par l'équipe interdisciplinaire en associant le jeune et sa famille, au plus tard six mois après l'admission. Ce projet vise à établir un plan d'actions en priorisant les objectifs de soins et d'accompagnement. Il est co-signé par les tuteurs de l'enfant/jeune, l'enfant/jeune et la direction du SESSAD.

De plus, la direction sur sollicitation de familles sans notification MDPH, est amenée à les rencontrer pour leur présenter le service et répondre à leurs interrogations.

2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS

Pour chaque enfant, est proposé un « **Projet Personnalisé d'Accompagnement** » qui s'organise autour d'un projet global. Ce projet prend également en compte les interventions des différents partenaires. Il permet de mettre en place des moyens spécifiques qui entrent dans les missions du service et vise à accompagner le plus loin possible l'enfant dans une autonomie quotidienne, sociale et dans son parcours scolaire. Le PPA est révisé à minima annuellement avec l'élaboration d'avenants et la signature d'avenants de DIPEC. Il est complété selon les besoins du jeune énumérés, et travaillés successivement avec les professionnels compétents. C'est le médecin et le chef de service qui coordonnent les interventions et les actions menées par les différents professionnels de l'équipe.

De ce projet découlent :

- Un suivi médical assuré par le médecin du SESSAD, en lien avec les médecins spécialistes hospitaliers

et l'équipe qui prend en compte les répercussions du handicap de l'enfant sur les acquisitions scolaires et sur son développement global,

- Un suivi et une rééducation dans les domaines suivants :
 - o Kinésithérapie complétée par l'intervention régulière d'un orthoprothésiste et en cas de besoin d'un podo-orthésiste,
 - o Ergothérapie,
 - o Psychomotricité,
 - o Orthophonie,
 - o Orthoptie
- Un accompagnement de l'enfant et de ses parents sur le plan psychologique,
- Un accompagnement éducatif autour de la question du handicap et des projets qui en découlent par un éducateur spécialisé
- Un accompagnement social par l'assistante sociale selon les besoins et attentes notamment pour ce qui concerne les droits des familles autour du handicap.

Il est à noter que l'accompagnement d'un jeune au sein du service n'induit pas nécessairement un accompagnement par tous les professionnels de manière hebdomadaire et individuelle. L'organisation des accompagnements sera effectuée en fonction des besoins propres à chaque enfant et sur un rythme variable. Des accompagnements en groupe thérapeutique et/ou éducatif pourront être également proposés au jeune et à la famille. Ces groupes font partie intégrante de la prise en charge par le service.

Un accompagnement des familles est également proposé. En effet, l'aide aux aidants fait partie des missions du SESSAD. Pour ce faire, des réunions à thème sont proposées aux familles (« Prestations MDPH », Rencontres avec les anciens du SESSAD, les activités et les sports adaptés), les visites à domicile pour présenter des aménagements de logement ou des aides sociales, le Groupe Fratrie, le Groupe d'Expression des parents, et un soutien quotidien auprès des familles.)

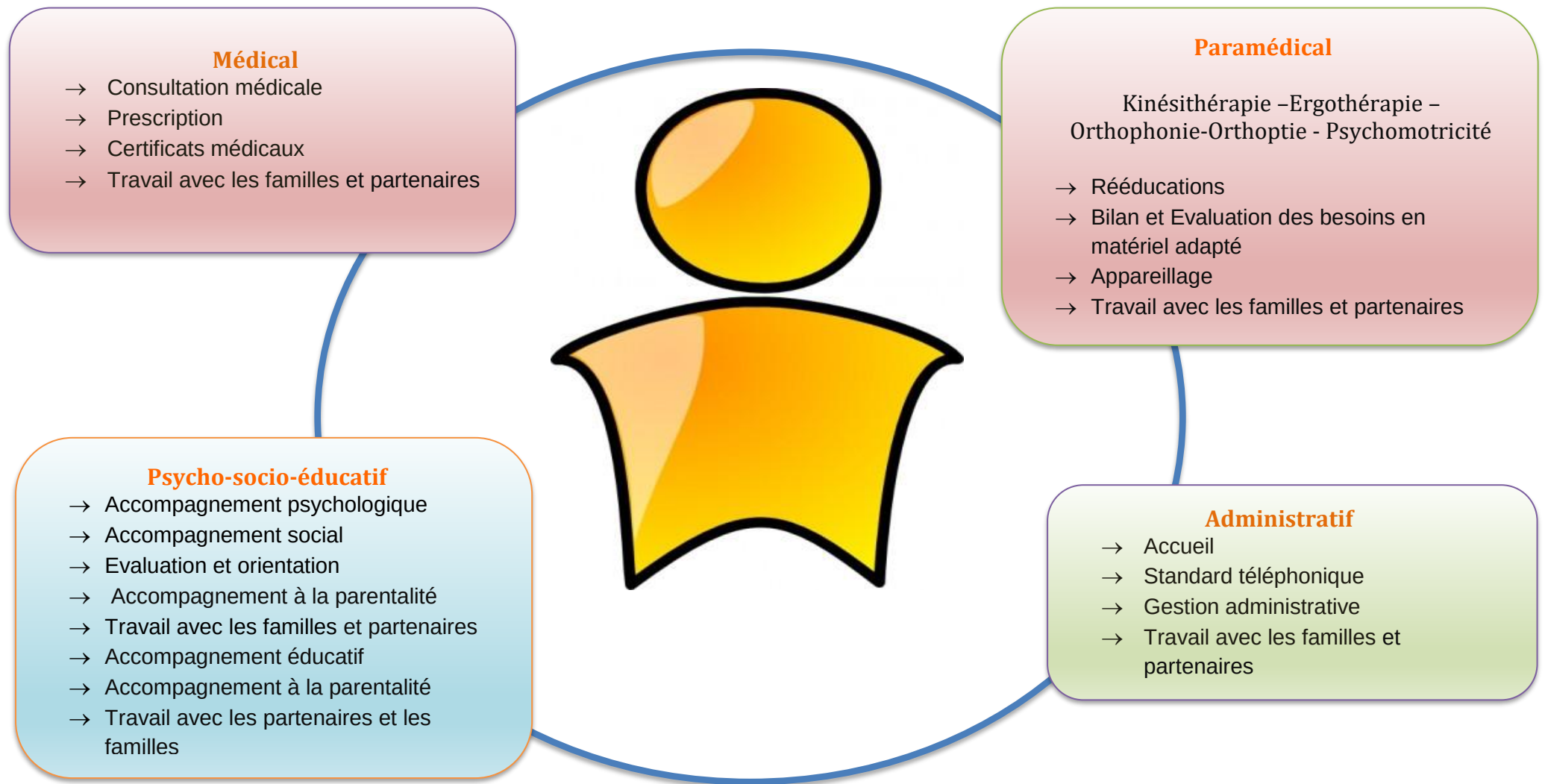
Les familles ont parfois besoin d'un étayage plus important ; l'équipe peut être alors amenée à proposer aide et conseil, soutien ou visite à domicile. L'alliance se met en place grâce à la volonté de transparence de l'équipe dans ces échanges, dans une recherche permanente du dialogue et d'implication des familles. Ce travail se fait en respectant la confidentialité et le secret partagé. Les professionnels ne partagent que ce qui est nécessaire à un accompagnement de qualité de l'enfant/adolescent. Leur accord est toujours sollicité.

Le chef de service est garant du projet du jeune.

En amont de la réunion de projet, une consultation avec le médecin du SESSAD est organisée par la secrétaire. Le psychologue ou la chef de service rencontrent la famille, en parallèle l'éducatrice spécialisée échange avec le jeune, afin de recueillir leurs besoins et leurs attentes. Ce projet est réévalué annuellement et restitué à la famille. L'adhésion à ce projet par la famille ainsi que celle de l'enfant en fonction de son âge et de sa maturité, est indispensable.

Le dossier administratif du jeune est rangé sous clef dans le bureau de la chef de service ; le dossier médical dans le cabinet du médecin avec accès limité par ce dernier.

Le jeune ou ses responsables légaux peuvent, après avoir fait une demande écrite à la direction, être autorisés à consulter le dossier sur place. Cette consultation se fait accompagnée par un professionnel.



3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Des priorités sont définies dans les interventions selon les besoins de l'enfant, son emploi du temps, sa nécessaire présence à l'école et sa fatigabilité.

L'équipe recherche l'adhésion de l'enfant et de sa famille, prend en compte ses éventuels refus (actifs ou passifs), sa possible lassitude ou son manque d'investissement. Dans ce cas, elle aménage les soins en conséquence. Néanmoins, certains soins prescrits par le médecin du service restent obligatoires.

Les interventions et prises en charge peuvent avoir lieu au SESSAD, à l'école, au domicile ou tout autre lieu de vie de l'enfant (cantine, temps périscolaires, ...). Elles peuvent être individuelles ou en groupe.

En effet, les axes de travail et objectifs peuvent être communs ce qui peut amener plusieurs rééducateurs à animer un même groupe afin de travailler par exemple, la coordination, la vision, la motricité ou la prise de confiance en soi.

Le service propose également des temps de sorties en groupe, sur certaines petites vacances scolaires dans un contexte plus ludique.

Certains rééducateurs peuvent être amenés, si nécessaire, à accompagner l'enfant et sa famille en consultation extérieure, hospitalière ou autre. Cela afin :

- D'améliorer le suivi de l'enfant par un partage des informations entre les différents professionnels,
- D'approfondir la connaissance et la compréhension de la pathologie de l'enfant,
- D'accompagner les parents dans ces moments qui peuvent être sources d'émotion, reprendre avec eux si nécessaire, à distance de la consultation, les informations techniques et médicales,
- Aider les familles, si nécessaire, à mieux comprendre les orientations et les choix thérapeutiques qui s'offrent à eux.

Des temps de sensibilisation peuvent également avoir lieu en classe, à la demande de la famille, de l'enfant ou de l'école (en accord avec la famille) afin d'expliquer ce qu'est le handicap aux camarades de classe. Cette intervention favorise les échanges entre les enfants et peut contribuer à une meilleure compréhension du handicap et de ses conséquences, à des relations plus faciles et à une meilleure inclusion.

4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

Plusieurs situations peuvent motiver l'arrêt du suivi par l'établissement :

- L'orientation vers un autre établissement ou service s'avère nécessaire, dans ce cas le SESSAD propose d'accompagner la famille dans ce projet,
- A la suite d'une diminution des besoins rééducatifs constatés par les professionnels et le médecin du SESSAD, en accord avec la famille,
- Un désaccord important apparaît entre la famille et l'établissement concernant les prestations ou le cadre dans lequel elles sont délivrées,
- Le jeune a atteint la limite d'âge (16 ans),
- La demande de la famille.

Suite à un point fait en équipe, un rendez-vous avec la Direction est proposé à la famille pour faire un bilan concernant le parcours de l'enfant et formaliser la sortie.

Une fiche de sortie est signée par les parents et transmise à la MDPH le plus rapidement possible et indiquée sur le logiciel Via Trajectoire de la MDPH.

Parallèlement, le SESSAD informe La Caisse d'Assurance Maladie de la date effective de la sortie de l'enfant via un tableau trimestriel entrées/sorties.

L'assistante sociale et/ou l'éducatrice spécialisée, garde un lien téléphonique avec le jeune (et ses proches) durant les trois années qui suivent sa sortie, pour tout renseignement et aide. Dans certaines situations complexes, les professionnels peuvent intervenir auprès d'un partenaire pour une sensibilisation bien que le jeune ne fasse plus

partie des effectifs du service, selon leur disponibilité.

5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

En application de l'article 10 de la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 et de l'article L.311-6 du CASF, un groupe d'expression réunissant des représentants de parents, de l'Association et des professionnels ainsi que la direction, est organisée trois fois par an. Le groupe d'expression donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement du service : l'organisation interne, la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle, les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, le budget alloué par les autorités de tarification, l'affectation des locaux collectifs et leur entretien, la relocalisation prévue en cas de travaux ou de fermeture. Un règlement intérieur prévoit cette organisation ainsi que le mode de désignation des participants.

L'équipe du SESSAD Françoise Jaillard s'attache à entretenir des relations étroites et de confiance avec l'entourage des jeunes accueillis. Ce travail avec les familles nécessite la clarté sur les missions et les compétences de chacun. Le règlement de fonctionnement et le DIPEC¹⁵ précisent les rapports entre les familles et le service. Ces documents réglementaires engagent les deux parties dès l'admission.

Un temps de rencontre plus individualisé entre le jeune, ses proches et les professionnels est organisé tous les ans au premier trimestre (« rencontre parents – professionnels »). Une réunion de parents est organisée annuellement, en octobre, et d'autres selon la nécessité et la demande. Des temps festifs sont proposés en fin d'année afin de favoriser les échanges. D'autres temps peuvent être mis en place tels le Groupe Fratrie trimestriellement animé par la psychologue et l'éducatrice spécialisée.

L'APAJH Yvelines met également à disposition des informations sur son site internet.

En cas de désaccord entre la famille et le service, la famille peut avoir recours à une médiation interne à l'Association mais aussi, si cela s'avère nécessaire, elle peut avoir recours à une personne qualifiée (arrêté ARS16, décret d'application du 14 novembre 2003 n°2003-1094) afin d'engager une médiation et une conciliation du litige.

6. LA GARANTIE DES DROITS

Les jeunes ainsi que leurs parents ou représentants légaux sont systématiquement associés au PPA réévalué une fois par an au minimum. Une consultation médicale est organisée avant la révision du projet ainsi qu'un rendez-vous avec la psychologue du service : les jeunes et leurs familles peuvent y exprimer leurs besoins, demandes, difficultés et suggestions.

Un registre de recueils d'événements indésirables est tenu, et un classeur « Suggestions – Réclamations et plaintes » est à disposition dans la salle d'attente du service.

Le règlement de fonctionnement a été réactualisé en juin 2023 et est revu régulièrement en fonction des nouvelles réglementations. Il est présenté aux représentants du Groupe d'Expression du service et affiché dans le service.

Les professionnels sont sensibilisés aux droits des personnes accueillies par le biais de formations ou groupes de travail, la participation aux Conférences APAJH Yvelines, la possibilité de saisine de l'instance de Bientraitance associative et de rappels réguliers aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'HAS.

¹⁵ Document Individuel de Prise En Charge

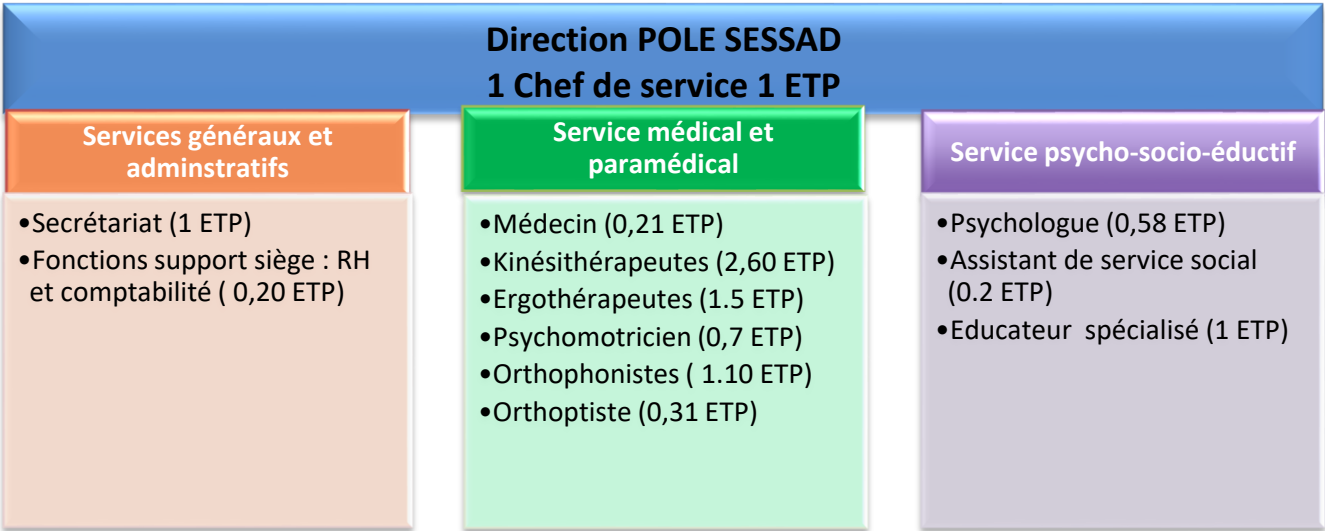
¹⁶ Agence Régionales de Santé

4ème Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

1. LES RESSOURCES HUMAINES

1.1 Structure humaine et organisationnelle

1.1.1 Organigramme



Cela représente en 2023, 16 professionnels.

1.1.2 Tableau fonctionnel des services

POSTE	Missions
DIRECTION	
Directeur	Le directeur du Pôle SESSAD (poste ventilé entre les trois SESSAD (APIDAY – TSLA, F.JAILLARD, SIAM Antenne Nord et Sud et TSA) veille à l'efficacité du projet de service, dans le respect de la commande publique et du projet associatif. Il rend compte de ses actions à la Direction Générale
Chef de Service	Le chef de service gère et coordonne le personnel qu'il a sous sa responsabilité. Il participe à la conception, à la mise en œuvre et au développement des actions éducatives, sociales, pédagogiques et thérapeutiques des personnes accueillies. Dans le cadre du projet d'établissement, il s'assure de la mise en œuvre des projets personnalisés. Il rend compte régulièrement à la directrice.
ADMINISTRATIF	
Le Secrétaire	Le secrétaire assiste la direction dans les tâches administratives, et gère le secrétariat médical. Il assure l'accueil téléphonique et physique des jeunes et de leurs familles. Il effectue le lien entre les professionnels, la direction et les différents partenaires du service (siège, écoles, familles, taxis, MDPH, CPAM, etc).
PARA-MEDICAL	
Le Masseuse- Kinésithérapeute	Le masseuse-kinésithérapeute propose des actes réalisés de façon manuelle ou instrumentale, notamment à des fins de rééducation, qui ont pour but de prévenir

	l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et, lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer. Le masseur-kinésithérapeute tient compte des caractéristiques psychologiques, sociales, économiques et culturelles de la personnalité de chaque patient, à tous les âges de la vie. Suite à un bilan, il établit un diagnostic kinésithérapique et choisit les actes et les techniques (éducatives, manuelles et instrumentales, etc) qui lui paraissent les plus appropriées. Il favorise le maintien ou l'amélioration de la santé physique, psychique et sociale, la gestion du handicap et le mieux-être de la personne. Il est très en lien avec l'orthoprothésiste notamment lors de la confection d'appareillage pour les prises de mesure.
L'Ergothérapeute	L'ergothérapeute intervient tout au long du processus de prévention, de rééducation, de réadaptation et d'inclusion des enfants. Ses interventions se concrétisent par des actes et des mises en situation réelles ou simulées. L'ergothérapeute sollicite, en rééducation, les fonctions déficitaires (articulaires, motrices, gestuelles, sensorielles et cognitives) et essaie de développer les capacités résiduelles. Il permet l'accès aux activités de la vie quotidienne grâce à des moyens de compensation, à des adaptations ou à des aménagements de l'environnement. Il permet à la personne de maintenir ou d'acquérir la plus grande autonomie possible tant sur le plan individuel que social.
Le Psychomotricien	Le psychomotricien prend l'individu dans sa globalité en l'aidant à retrouver un mieux-être psychocorporel. Il fait le lien entre le vécu corporel et psychique, en s'intéressant aux fonctions motrices, affectives, cognitives et relationnelles de la personne accompagnée. Il l'amène à prendre conscience de son corps, à le maîtriser et en faire un outil d'expression et de communication. Le psychomotricien intervient au niveau : • de la motricité (fine, globale, coordination, praxies) • de la latéralité • du tonus ou dialogue tonico-émotionnel • de l'espace • du temps • de la représentation corporelle (schéma corporel et d'image du corps) • De la latéralité • de la graphomotricité • des fonctions supérieures (attention, mémoire, fonctions exécutives) Il va pour cela créer une relation thérapeutique de confiance et utiliser des médiations variées comme le jeu, la danse, le mime, les parcours sensorimoteurs, la musique, le dessin, la relaxation, la piscine... Le soin psychomoteur peut être réalisé en séances individuelles ou groupales. Le thérapeute va proposer ces outils dans le cadre de la réalisation du projet thérapeutique individualisé élaboré à la suite du bilan psychomoteur.
L'Orthophoniste	L'orthophoniste amène l'enfant, selon ses possibilités, à un niveau optimal de communication qui englobe toutes les fonctions associées à la compréhension et l'expression du langage oral et écrit. La rééducation orthophonique favorise également l'accès à l'autonomie et aux apprentissages. L'orthophoniste organise ses interventions autour de plusieurs axes : • la communication verbale et non verbale • les habiletés pragmatiques

	- les fonctions oromyofaciales: mastication, déglutition, phonation et articulation - l'accès au langage écrit - l'accès au langage mathématique - l'entraînement des fonctions cognitives : attention, concentration, mémoire, raisonnement, stratégies d'organisation - la mise en place d'aides techniques : code de la communication, synthèse vocale ou logiciels - la coordination avec les enseignants : aménagement de supports ou de contenus, MPA, adaptations pour les examens.
Le Psychologue	Le psychologue clinicien est à l'écoute des demandes d'aide et de soutien des enfants, de leurs parents et des professionnels dans l'exercice de leur fonction. En plus des entretiens qu'il peut organiser et animer, le psychologue est chargé des évaluations psychométriques des enfants. Il travaille en étroite collaboration avec la direction pour assurer une harmonie générale dans la conduite du projet de l'établissement au service des enfants et des adolescents suivis.
L'Orthoptiste	Suite à l'évaluation de ses capacités visuelles, sensorielles, motrices et fonctionnelles, l'orthoptiste propose à l'enfant de développer et d'utiliser au mieux ses potentialités visuelles en mettant en place des techniques, des outils et des stratégies de compensation de son handicap, d'acquérir un maximum d'autonomie et de renforcer sa confiance en lui. La rééducation orthoptique permettra de stimuler la fixation, la motricité visuelle conjuguée, les mouvements de vergence, les mouvements oculo-céphaliques, la coordination oculo-manuelle, l'analyse perceptive, l'organisation visuo-spatiale, l'attention et la mémoire visuelle. L'orthoptiste travaille en coordination avec les membres du SESSAD, les enseignants et peut accompagner l'enfant en consultation ophtalmologique.
EDUCATIF	
Educateur spécialisé	L'éducateur spécialisé intervient dans les différents lieux de vie (domicile, établissement scolaires, environnement de proximité...) du jeune. Le projet d'accompagnement global du jeune est élaboré en fonction de son histoire, de ses potentialités psychologiques, physiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles. Il favorise les capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion par des interventions individuelles ou collectives. L'intervention éducative nécessite une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité. L'éducateur spécialisé apporte son expertise pour réévaluer et ajuster les modalités de son intervention. L'éducateur spécialisé est en veille active constante ce qui lui permet une intervention adaptée à fin de répondre au projet de la personne dans sa globalité.
MEDICAL	
Le médecin	Le médecin spécialiste de l'établissement assure les consultations médicales, un jour par semaine. Il dispose des équipements et installations techniques nécessaires à l'examen des enfants. Tous les enfants bénéficient d'une consultation, au moins une fois en cours d'année, parallèlement à la surveillance des rééducations et traitements ordonnés. Ce suivi médical permet une évaluation régulière et une coordination des soins avec l'équipe et les services médicaux extérieurs. Le médecin communique avec

	les familles et répond à leurs attentes.
SOCIAL	
L'Assistant de service social	L'assistant de service social évalue la situation sociale de l'enfant et de sa famille et contribue à l'évaluation des besoins au travers d'entretiens physiques, téléphoniques et de visites à domicile. Il participe à la prévention de certaines situations sociales (précarité, difficultés d'insertion,...) en lien avec l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD et également les différents partenaires sociaux. L'assistant de service social informe et aide les familles dans leurs démarches sur leurs droits concernant le handicap (AEEH ¹⁷ , PCH ¹⁸ , aménagement du logement, sécurité sociale...) afin de faciliter les démarches pour l'obtention d'aides concernant les moyens de compensation d'ordre humain, matériel ou financier. Il participe à la procédure d'admission afin de faire un bilan social de chaque situation nouvelle.

1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation

NOM DE LA REUNION	FREQUENCE	OBJECTIFS	PARTICIPANTS
Réunion de service	Hebdomadaire	Organisation, fonctionnement du service, coordination du suivi des projets personnalisés Participe à réguler le fonctionnement du service et contribue à une réflexion collective	L'ensemble des professionnels. Animée par la chef de service
Réunion institutionnelle	Toutes les 6 semaines	Réflexions centrées sur le projet global du service, de sa mise en œuvre, les adaptations et évolutions en perspective, la démarche qualité...	L'ensemble des professionnels. Animée par la direction
Réunion de projet PPA	Hebdomadaire	Définition, après restitution des bilans des différents professionnels et le recueil des attentes des jeunes et de leur famille, des objectifs communs d'accompagnement pour l'année à venir	Les professionnels accompagnant le jeune. Animée par la chef de service
Réunion de concertation avec ULIS école	Tous les 2 mois	Privilégier un temps de travail direct entre les enseignants et les rééducateurs autour des adaptations scolaires et matérielles	L'ensemble des professionnels concernés par les situations présentées, plus la chef de service
Analyse des Pratiques Professionnelles	5 par an	Temps de réflexion collective permettant la prise de recul des professionnels	L'ensemble des professionnels du service hors direction et chef de service. + APP pour les chefs de service de

¹⁷ AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

¹⁸ PCH : Prestation de Compensation du Handicap

			l'association APAJH Yvelines Animée par un intervenant extérieur
Réunion cadres Pôle SESSAD	Mensuelle	Harmonisation des pratiques, échanges d'expérience et retour par la directrice des perspectives et projets associatifs, favorisant une dynamique de Pôle	Les cadres de direction du Pôle SESSAD Animée par la directrice
Droit d'expression des salariés	6 heures par an	Temps d'échanges entre professionnels sur les conditions et l'organisation du travail	Tous les professionnels hors cadres

Toutes ces réunions font l'objet d'un calendrier annuel diffusé à chaque professionnel.

1.2 Gestion des ressources humaines

1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

1.2.1.1 Politique associative

La politique de ressources humaines s'appuie sur les valeurs de l'Association et s'articule autour de quatre axes prioritaires : l'intégration des nouveaux salariés, la formation professionnelle, la qualité de vie au travail ainsi que la santé et la sécurité au travail.

- L'intégration des nouveaux salariés : différentes sessions des nouveaux embauchés sont organisées annuellement afin de permettre à ceux-ci d'en apprendre plus sur les valeurs, les enjeux et les projets de l'Association, d'être informés des différents financeurs et métiers présents. Cette séance de rencontre animée par la Directrice des Ressources Humaines est un moment d'échanges et de partage des pratiques professionnelles qui permet aux salariés de mieux connaître l'association et son organisation.
- La formation professionnelle : l'Association s'engage notamment à travers un plan de formation ambitieux, à accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences. L'Association poursuit ainsi deux objectifs : mieux répondre à l'évolution des besoins des publics accueillis et maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle des salariés.
- La qualité de vie au travail : maintenir les conditions et un environnement de travail respectueux des salariés est propice à délivrer un travail de qualité auprès des personnes accompagnées et contribue à garantir la bientraitance. Cette interdépendance guide l'action des ressources humaines dans ce domaine.
- La santé et la sécurité au travail : garantir la santé et la sécurité au travail des salariés est un des objectifs prioritaires. Il s'inscrit dans une démarche de prévention des risques physiques et psychosociaux. L'Association agit dans ce domaine au quotidien et à tous les échelons hiérarchiques.

1.2.1.2 Politique au sein du SESSAD Françoise Jaillard

Le recrutement du personnel est réalisé par les cadres de direction. Pour le personnel sous statut cadre, les entretiens d'embauche se font, de façon parallèle et concertée, par le siège de l'Association et la direction du Pôle SESSAD.

L'embauche du personnel est conditionnée par un niveau de qualification conforme aux classifications de la convention collective applicable, la CCN¹⁹ 1966. Les contrats de travail sont finalisés et validés par la direction des ressources humaines de l'Association.

Conformément à la législation du travail, le service dispose d'un règlement intérieur d'entreprise porté à la connaissance du personnel par remise en mains propres à l'embauche, et par voie d'affichage.

¹⁹ Convention Collective Nationale
SESSAD Françoise JAILLARD

Le nouveau salarié à son arrivée reçoit un classeur composé des différents documents réglementaires et de fonctionnement du service afin de favoriser son intégration. Une visite médicale d'embauche est organisée dans la semaine suivant son arrivée. Des points de rencontre réguliers sont mis en place avec la chef de service. Deux rendez-vous avec la direction sont organisés à mi-parcours et à la fin de la période d'essai.

Des entretiens d'évaluation annuels sont organisés avec chaque professionnel et sont l'occasion d'évaluer le travail réalisé durant l'année, en s'appuyant notamment sur la fiche de poste et les écarts éventuels avec cette dernière. Les missions, projets et objectifs fixés sont discutés pour analyser les points forts et ceux à améliorer. Des entretiens professionnels sont également mis en place tous les deux ans pour accompagner le professionnel dans la réflexion sur son parcours professionnel et les perspectives d'évolution. Parallèlement des bilans professionnels sont instaurés tous les six ans afin d'établir un état des lieux récapitulatif des actions (de formation, de progression, etc.) dont le professionnel a bénéficié durant les six dernières années.

1.2.2 Gestion des compétences

La formation professionnelle est un des leviers pour accompagner le salarié à développer ses compétences, avec l'objectif de répondre au mieux à l'évolution des besoins des publics accompagnés et de maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle. Le plan de formation annuel met tous les ans en évidence des axes de formation prioritaires. Il permet aux professionnels d'aborder plus sereinement les évolutions en tenant compte des souhaits et attentes des personnes en situation de handicap corrélés aux besoins des professionnels.

L'Association développe une Gestion des Emplois et Parcours Professionnels pro-active, permettant aux salariés de s'épanouir professionnellement au sein de l'établissement ou service dans lequel il opère, mais également de manière transversale par le biais de mobilité interne.

1.2.3 Dialogue social

Les délégués syndicaux d'entreprise sont rencontrés par la Direction générale et des ressources humaines, notamment pour la Négociation Annuelle Obligatoire. Les réunions du Comité Social d'Entreprise ont lieu tous les mois ainsi que celles du CSSCT²⁰ tous les trimestres.

Des rencontres mensuelles sont organisées entre les Représentants de Proximité du CSE affectés au Pôle SESSAD et la direction. Les questions relatives aux conditions de travail sont abordées. Les réponses apportées par la direction sont transmises à tous les professionnels du Pôle SESSAD.

Les réunions Droits d'Expression des Salariés sont mises en place à raison de 6h par an. Les questions/réflexions abordées durant cette réunion sont soumises à la direction qui y répond dans un délai de 15 jours.

2. **LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE**

2.1 Politique d'amélioration continue du service

Différentes instances sont mises en place afin de favoriser les échanges et la réflexion sur les pratiques professionnelles, l'adéquation des accompagnements aux besoins et attentes des jeunes et de leur famille, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité : Réunion institutionnelle, Réunion de service, Réunion de direction Pôle SESSAD, Groupe Réflexion Bientraitance associatif, etc.

De plus, cette démarche d'amélioration continue de la qualité s'appuie sur différents outils, entre autres :

- Le Référentiel d'Evaluation de la Qualité de la HAS,

- Les Fiches CPOM,
- les RBPP²¹,
- les formations transverses à l'association APAJH Yvelines, les colloques, les formations, les séminaires associatifs de cadres,
- les journées banalisées Pôle SESSAD inter professions,
- la veille réglementaire et documentaire.

2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques, tant pour les jeunes accueillis que pour les professionnels, est une préoccupation constante au sein du service.

Par la mise en place du DUERP²² et sa réactualisation annuelle, le règlement intérieur et le règlement de fonctionnement, les formations des professionnels (Secouriste Sauveteur du Travail, Sécurité incendie - évacuation des locaux) la direction tend à prévenir et à sensibiliser les personnes sur la gestion des risques, leur sécurité et leur bien-être. Un registre de sécurité situé dans le bureau de la chef de service est disponible et permet le suivi et la maintenance des installations (passage de la commission de sécurité).

La sécurité des biens du service est également assurée par l'installation d'une alarme avec caméra détecteur de mouvement. De plus l'ouverture du portillon via un digicode et un interphone installés en hauteur et un portail motorisé permettent de contrôler les entrées et les sorties des personnes et plus particulièrement des jeunes.

2.3 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance

L'ensemble du personnel du SESSAD, régulièrement sensibilisé et informé, s'engage à mettre en œuvre les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (éditées par l'ANESM²³ et la HAS) relatives à la promotion de la bientraitance envers les usagers et à la prévention et la lutte contre la maltraitance.

Dans le cadre du projet de service, l'équipe est engagée à traiter avec respect les personnes accompagnées et à agir avec discernement et compétence.

Toute suspicion de maltraitance de la part d'un membre du personnel, touchant l'intégrité physique ou morale des jeunes accueillis au SESSAD, doit être signalée à la Direction qui prendra toutes les mesures utiles pour protéger la personne concernée et informer les autorités compétentes.

Une procédure associative du traitement des signalements d'événements indésirables connue par tous les professionnels, est mise en œuvre au sein de la structure.

3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES

Depuis son ouverture officielle en septembre 1982, le SESSAD s'est installé à proximité du groupe scolaire Croix Blanche-Henri Dunant situé à Conflans-Sainte- Honorine, dans les Yvelines.

Les enfants scolarisés dans les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de l'Ecole Henri Dunant bénéficient d'un accueil et de rééducations dans un bâtiment de plain-pied, d'une surface totale de 300 m² en service depuis juin 2010 dans un terrain de 800 m² sur le site de l'école Henri Dunant.

Ce bâtiment se compose de :

- 1 espace d'accueil
- 3 salles de rééducations fonctionnelles (kinésithérapie, psychomotricité, ergothérapie)
- 1 local pour l'appareillage et le moulage, adjacent à la salle de kinésithérapie

²¹ Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles

²² DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

²³ ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux

- 2 bureaux pour les orthophonistes
- 1 bureau pour le Médecin
- 1 bureau pour la psychologue
- 1 bureau pour l'équipe de direction
- 1 bureau pour l'éducatrice spécialisée
- 1 bureau pour l'assistant de service social
- 1 bureau administratif pour la Secrétaire
- 1 salle de réunion avec un aménagement pour les repas du personnel
- 1 espace de rangement et d'archivage
- Des sanitaires
- 1 cour avec quelques emplacements de parking dont une place handicapée, et un chalet en bois permettant le stockage de matériel

Une attention particulière a été portée à :

- La configuration des locaux par rapport à la mobilité des personnes utilisant des fauteuils ou ayant besoin d'appui pour se déplacer,
- L'insonorisation pour garantir la confidentialité des entretiens et des prises en charge rééducatives,
- L'isolation thermique pour faire des économies d'énergie en apportant le confort nécessaire aux accompagnements,
- La sécurité des personnes transportées en particulier au moment de l'arrivée et du départ en taxi.

La proximité du SESSAD avec les ULIS Troubles des Fonctions Motrices écoles et collèges a l'avantage de limiter les temps de déplacements des enfants et des personnels entre les deux structures. Néanmoins le SESSAD accompagne également des enfants scolarisés dans leur école de secteur, à domicile, dans les activités culturelles et sportives et les consultations spécialisées, selon un périmètre défini par un temps de transport inférieur à 30 mn.

4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Selon la loi 2002-2, un dossier unique de l'utilisateur est mis en place au sein du service. Les données recueillies sont confidentielles et jusqu'à début 2023, ce dossier était sous clé dans le bureau de la chef de service. Les informations médicales étaient conservées dans le bureau du médecin et également mises sous clé.

Depuis mai 2023, après la mise en place du RGPD fin 2018 par l'Association, le Dossier Unique Informatisé a été mis en place sur l'ensemble des structures de l'association.

Ainsi le service a numérisé les dossiers des enfants/jeunes accueillis et les a intégrés dans le dossier Unique Informatisé. Des droits d'accès spécifiques à chaque corps de métier, déterminent le partage des informations. Les familles peuvent consulter le dossier de leur enfant, sur demande et prise de rendez-vous, et accompagnées d'un professionnel.

Tous les professionnels sont soumis contractuellement au secret partagé. Sur accord écrit des parents, les PPA peuvent être communiqués à des partenaires (ESMS, sanitaires, Centres de rééducation, etc...) dans le cadre de séjour de répit ou de réorientation, ceci afin de poursuivre l'accompagnement du jeune dans les meilleures conditions.

5ème Partie :

PERSPECTIVES À 5 ANS

Transformé en SESSAD en 2014, le SESSAD Françoise Jaillard a un fonctionnement plus proche de ceux des autres SESSAD du Pôle SESSAD APAJH Yvelines depuis la rentrée 2017 et les professionnels ont accentué leurs déplacements vers les écoles et collèges.

La modalité d'accompagnement en ULIS ne répond plus aux attentes d'un bon nombre de parents désirant l'inclusion dans le milieu ordinaire le plus proche de leur lieu d'habitation. Il nous faut donc adapter l'offre à un accompagnement dans les établissements scolaires de proximité des domiciles. En effet, seuls deux enfants étaient scolarisés hors de la commune de Conflans Sainte Honorine en 2018, en 2023 17 enfants jeunes sont scolarisés dans leur établissement de secteur, répondant pleinement à l'évolution demandée par la loi du 26 juillet 2019 pour une « Ecole de la confiance » et mettant en avant le concept d'autodétermination des enfants/jeunes.

Le SESSAD Françoise Jaillard, tente de répondre à cette demande légitime d'une plus grande inclusion dans l'environnement de proximité des élèves et leur famille. Il nous faut considérer notre offre avec des temps de trajets plus longs pour les professionnels afin d'aller sur les lieux de scolarisation ou de vie des enfants et adolescents. Il est à noter que cette évolution a pour conséquence la diminution du nombre des accompagnements, en raison de plus de temps en itinérance, pour toutes les professions confondues et engendre un développement partenarial plus étoffé et par conséquent plus enrichissant.

L'attente des parents se porte également sur la nature et la fréquence des soins qui devient exponentielle. Le médecin reste le prescripteur des prises en charge et il est amené à devoir trancher afin que tous les enfants puissent bénéficier d'un accompagnement optimum.

De plus, de nombreux jeunes continuent à bénéficier d'injections de toxine botulique ce qui nécessite un accompagnement en kinésithérapie plus intensif alors que ceux-ci sont déjà manquants. Pour ces différentes raisons, les besoins en kinésithérapie sont en nette augmentation.

La démission de l'ostéopathe et le départ de l'orthoptiste, sans possibilité de recrutement, ont permis un redéploiement des postes nécessaire pour répondre aux besoins des enfants. Ainsi, les ETP de kinésithérapie sont passés de 2.1 à 2.6, et celui d'ergothérapie de 1,3 à 1,5, conservant un 0,3 ETP d'orthoptie pour des conventions en libéral. Tous les postes de kinésithérapeutes ont été pourvus fin 2021, mais à ce jour, un poste à 50 % est vacant. Les difficultés de recrutement conjoncturelles impactent tout le secteur médico-social.

Afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes accompagnées, le SESSAD Françoise Jaillard a eu la possibilité de se voir octroyer un budget permettant :

- L'achat d'un véhicule adapté pour favoriser le transport des enfants/ jeunes en fauteuil roulant manuel ou électrique. Ces jeunes peuvent ainsi participer à des groupes thérapeutiques réguliers ou ponctuels.

Les professionnelles du SESSAD l'utilisent également pour transporter du matériel très encombrant dans les écoles (tables adaptées, verticalisateur, lève-personne), ou pour des transferts/séjours adaptés. Durant nos périodes de fermeture, ce véhicule est mutualisé avec d'autres établissements de l'association (Foyers d'Accueil Médicalisé).

- La réalisation d'une nouvelle cuisine adaptée au cours du mois août 2020.
Le plan de cuisson et l'évier sont réglables en hauteur grâce à un vérin électrique. Ainsi les enfants /jeunes en fauteuil roulant peuvent participer activement aux ateliers cuisine/autonomie proposés. Le four avec sa porte rétractable permet également un accès sécurisé pour les enfants/jeunes en fauteuil roulant.
- Le financement d'un fauteuil roulant électrique par l'assurance maladie est soumis à la validation

d'un médecin de médecine physique et de réadaptation. Le SESSAD a fait l'acquisition d'un fauteuil roulant électrique afin que les enfants/jeunes qui doivent en acquérir un puissent s'entraîner au préalable et avec l'aide de l'ergothérapeute, mieux définir les options et caractéristiques nécessaires.

L'aide à la parentalité est au cœur des préoccupations des professionnelles du SESSAD mais les parents peuvent être réticents à ce soutien par peur du jugement. La psychologue et l'éducatrice spécialisée recherchent des projets afin de sensibiliser les familles. Il est plus facile de mobiliser les fratries. Le projet « Groupe fratrie » a ainsi été mis en place en 2023 réunissant les frères et sœurs des enfants accompagnés lors de trois regroupements. Les enfants comme les parents sont enchantés. Ces groupes font partie des propositions d'aides aux aidants, valeur associative incontournable.

Le SESSAD Françoise Jaillard est encore en mutation suite aux souhaits d'inclusion des enfants /jeunes dans leur école de secteur. Des adaptations d'organisation seront nécessaires et l'équipe du SESSAD veillera à conserver sa qualité d'accompagnement.

L'équipe s'approprie l'outil du dossier unique informatisé mis en place début 2023. L'objectif est de s'en saisir dans les mois à venir afin de respecter les règles du RGPD²⁴ et de centraliser au mieux toutes les informations relatives aux enfants/jeunes.

Etre en perpétuelle projection et mutation est une mission dévolue aux professionnels du médico-social pour répondre aux besoins des personnes porteuses de handicap et leur entourage.

GLOSSAIRE

ANESM	Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
APAJH	Association pour Adultes et Jeunes Handicapés
APIDAY-TSLA	SESSAD Surdit� et Troubles Sp�cifiques du Langage et Apprentissages
ARS	Agence R�gionale de Sant�
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'Action M�dico-Sociale Pr�coce
CASF	Code de l'Action Social et des Familles
CCN1966	Convention Collective Nationale 1966
CD	Conseil D�partemental
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicap�es
CMP	Centre M�dico-Psychologique
CMPP	Centre M�dico Psycho P�dagogique
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CRAMIF	Caisse R�gionale d'Assurance Maladie d'Ile de France
DDASS	Direction D�partementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DIPEC	Document Individuel de Prise En Charge
ESMS	Etablissement Social et M�dico Social
ESS	R�union d'Equipe de Suivi de la Scolarisation
ETP	Equivalent Temps Plein
IEM	Institut d'Education Motrice
IME	Institut M�dico-Educatif
MDA	Maison D�partementale de l'Autonomie
PAT	P�le Autonomie Territorial
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PPA	Projet Personnalis� d'Accompagnement
RBPP	Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
RGPD	R�glement G�n�ral � la Protection des Donn�es
SESSAD	Service d'Education Sp�cialis�e et de Soins A Domicile
SIAM 78	Service d'Int�gration des Aveugles et Malvoyants des Yvelines
ULIS	Unit� Localis�e d'Inclusion Scolaire (coll�ge et lyc�e)